

**CONSEIL
DEPARTEMENTAL
DE LA MOSELLE**

**1^{ère} REUNION
EXTRAORDINAIRE
du 20 mars 2023**

PROCES-VERBAL





CONSEIL DÉPARTEMENTAL

1^{ère} RÉUNION EXTRAORDINAIRE DE 2023

Séance du 20 mars 2023

PROCÈS-VERBAL

Le Conseil Départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département de la Moselle - salle des Délibérations - à METZ, sous la présidence de M. Patrick WEITEN, Président du Département de la Moselle, les 30 janvier et 2 février 2023.

La séance est ouverte à 9 heures 12 par M. Patrick WEITEN, Président du Département de la Moselle.

Le secrétaire de séance est Mme ARNOLD, secrétaire.

Etaients présents : M. FREYBURGER, Mme ROMILLY, M. SUCK, Mme KUNTZ, M. CHABANE, Mme HAAG, M. SCHUH, Mme SCHNEIDER, M. KHALIFE, Mme MAGRAS, M. SIMON, M. DICK, Mme STEMART, M. SACCANI, Vice-Présidents, M. CORRADI, Mme LORIA-MANCK, M. WEIS, autres membres/secrétaires, Mme AMBROSIN-CHINI, Mme BECKER, M. BENIMEDDOURENE, M. BOHL, Mme BOHR, Mme BORYSIK, Mme BOUSCHBACHER, Mme CALCARI-JEAN, M. CUNAT, M. CUNY, M. DASTILLUNG, M. DIDOT, M. FOURNIER, M. FRANÇOIS, Mme GOSSÉ, M. GRÉLOT, Mme HERZOG, M. KIEFFER, Mme KLEBER-MASET, Mme LAPAQUE, M. LEBEAU, M. MULLER, Mme PASTOR, Mme PILI, Mme REBSTOCK, M. REICHHELD, M. SCHULER, M. TACCONI, Mme THIEL- MIESZKALSKI, Mme TONIN, Mme TRAN, Mme ZIMMERMANN, autres membres.

Etaients absents : Mme ZIROVNIK, Mme FIRTION, M. THIL.

Le nombre de conseillers départementaux en exercice est de 54.

Publié le 28 juin 2023

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MOSELLE

1^{ère} Réunion Extraordinaire de 2023

Séance du lundi 20 mars 2023

Présidence de M. Patrick WEITEN

Secrétaire de séance : Mme Patricia ARNOLD

ACCUEIL DE M. LE PREFET DE LA MOSELLE ET DU CORPS PREFECTORAL OUVERTURE DE LA 1^{ÈRE} REUNION EXTRAORDINAIRE.

(La séance est ouverte à 9 heures 12.)

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs les représentants des services de l'Etat, Mesdames et Messieurs les Conseillers Départementaux, Monsieur le Directeur Général, Mesdames et Messieurs, nous sommes très heureux de vous accueillir ici dans cet hémicycle à l'occasion de cette traditionnelle rencontre qui nous permettra d'entendre le rapport de fonctionnement des services de l'Etat pour l'année 2022 et qui nous permettra également de vous soumettre à la question du Département de la Moselle exprimée par les Conseillers Départementaux qui ont souhaité s'inscrire sur la longue liste des intervenants.

Comme il est de tradition, j'ouvre très officiellement cette 1^{ère} Réunion Extraordinaire Trimestrielle 2023 consacrée à ce débat.

Monsieur le Préfet, je voudrais vous remercier de vous soumettre à cette tradition bien agréable qui nous permet de vous accueillir chez nous à côté de chez vous, qui est aussi chez nous avec vos proches collaborateurs.

LISTE D'EMARGEMENT ET DELEGATIONS DE VOTE

M. LE PRESIDENT.-Je dois en ouverture de cette séance excuser les absences de :

- Mme FIRTION
- M. THIL

- Mme ZIROVNIK.

(Les autres Conseillères et Conseillers Départementaux sont présents.)

ALLOCUTION D'OUVERTURE DE M. LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs les Sous-Préfets, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers Départementaux, Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs des Services déconcentrés de l'État, Monsieur le Directeur Général des Services, Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs des Services Départementaux.

Nous nous réjouissons de pouvoir vous accueillir, Monsieur le Préfet, ainsi que l'ensemble des représentants des Services de l'État, pour cette Réunion Extraordinaire de l'année 2023.

Cet exercice, qui s'inscrit dans la durée, marque l'impérieuse nécessité d'un dialogue constant au service de la Moselle entre nos deux institutions.

Nos rencontres soulignent chaque année le partenariat existant entre l'État et le Département de Moselle.

Par nature, ce partenariat n'est jamais figé.

Par essence, il se doit d'évoluer au fil des changements qu'imposent les conjonctures que nous connaissons.

En effet, à l'heure d'un déferlement inouï de crises, nous avons le devoir de renforcer cette relation. Car, à l'aube des défis qui s'annoncent, toujours plus complexes et toujours plus nombreux, nos synergies doivent être décuplées. L'exigence que nous avons en partage nous pousse à devoir transformer ces défis en de multiples opportunités.

Ce partenariat doit ainsi, aujourd'hui, être rééquilibré à la lecture de ces réalités du quotidien. Nous devons pouvoir, sans relâche et de concert, adapter notre positionnement et notre approche au service des Mosellanes et des Mosellans.

De ces trois années de crises, nous devons pouvoir, davantage encore, apprendre de nos actions et conjuguer la vision, les impératifs et le temps nécessaires à l'action locale. C'est bien collectivement que nous serons d'autant plus à même de construire ce cheminement nécessaire pour l'émergence de nouvelles et meilleures

perspectives pour nos territoires, pour nos populations dans un esprit d'équilibre et d'équité renforcé.

Il faut se donner la capacité de penser dans le temps long, le temps stratégique et ainsi agir ensemble au quotidien. Ce sont, bien entendu, les périodes de grands projets et d'investissements massifs à même de pouvoir impulser de nouvelles dynamiques territoriales, au travers de l'énergie des élus locaux.

A ce titre, Mesdames et Messieurs, chers collègues, je me permets d'interroger le projet de lois de finances 2023 amenant à l'automatisation du FCTVA et à la suppression du chapitre 2012. Ce mécanisme dramatique conduira, dans les années à venir, à davantage de pertes de financements et de marges de manœuvre pour les élus locaux. C'est ainsi, qu'en bout de courses, la capacité à transformer nos territoires n'en sera que plus entaillée.

Nous ne pouvons pas nous y résoudre. C'est pourquoi, dans un esprit de solidarité territoriale et aux bénéfices de nos communes, je proposerai à l'Assemblée Départementale de compenser ces pertes financières par un financement sur le TTC de certaines dépenses d'investissements concernées. Je pense, en particulier, aux investissements dans le domaine du sport et, en particulier, du sport extérieur. Lorsque l'on est à moins de 500 jours des Jeux Olympiques, je n'arrive pas à imaginer que l'Etat gomme d'un trait de plume le Fonds de Compensation de la TVA sur les investissements des terrains extérieurs en particulier les pelouses synthétiques, les terrains de football qui font le bonheur des équipes et des jeunes en particulier dans la ruralité puisqu'aujourd'hui ces secteurs urbains sont déjà très bien dotés.

Il faut se donner la capacité de penser dans ce temps long.

Nous ne pouvons pas nous résoudre à cette décision qui a été prise et qui s'abat aujourd'hui sur les finances et les épaules des élus locaux.

Cette logique de subventions, impulsée par le Département, permettra ainsi de maintenir une capacité de financements conséquente pour de très nombreuses communes et leur habilité à construire, aujourd'hui, le futur de leur territoire.

Consacrer le temps stratégique des élus, c'est garantir une meilleure visibilité à l'action des exécutifs locaux, afin de pouvoir renouveler nos territoires et les adapter aux exigences du temps présent. Lorsque l'on évoque ce quotidien des élus, dont autant de maires se font l'écho, l'actualité nous ramène à des démissions, des renoncements et

des agressions abjectes ! Pour autant, cela ne peut être, plus longtemps encore, une fatalité. Cela ne peut pas être le chemin que nous choisissons pour notre démocratie.

Les maires et les élus locaux en sont la première ligne, ces grenadiers voltigeurs, cette courroie de distribution dont chacun mesure le rôle décisif. L'action portée par les services de l'État s'entremêle à celle conduite par le Département et ses élus pour faire réussir nos territoires. En ce sens, et indubitablement, le Département a besoin de l'État pour assumer et assurer son rôle de cohésion sociale et de structuration du territoire, qui ne peut se faire et s'entretenir que dans l'action constante des élus de terrain qui bénéficient de l'appui intangible du Département.

Leur mandat local est ponctué par l'urgence du quotidien et des fragilités de la vie. C'est pourquoi nous leur devons des moyens à hauteur de leur quotidien comme de leur ambition. Sur le plan aussi bien financier qu'humain, les élus locaux doivent pouvoir retrouver une pleine liberté d'action alors que les compétences s'accumulent et que les moyens se dérobent davantage, année après année.

Enfin, Mesdames et Messieurs, l'innovation est le dernier versant des réalités d'un mandat local. A mesure que les compétences augmentent et que les moyens diminuent, nombreuses sont les équipes qui s'engagent sur le chemin de l'innovation territoriale pour répondre, au mieux, à l'exigence constante du quotidien. Reconnaître les réalités et les spécificités des contextes locaux, c'est permettre une meilleure prise en compte du droit à l'expérimentation pour les élus. Départements, intercommunalités ou encore communes, nous partageons ensemble l'envie de faire réussir nos territoires.

C'est en ce sens, Monsieur le Préfet, que nous devons continuer à renforcer notre partenariat et ainsi, veiller à impulser de nouvelles dynamiques pour faire rayonner ensemble la Moselle.

A ce titre, j'ai pris connaissance, avec grand intérêt, du rapport d'activité des services de l'État pour l'année 2022 que vous allez pouvoir nous détailler dans quelques instants.

Que ce soit sur la sécurité, l'égalité entre nos territoires, la ruralité mais aussi la cohésion sociale et les projets structurants, l'approche des services de l'État, pour la Moselle, est plurielle. L'engagement et le professionnalisme de vos équipes, Monsieur le Préfet, participent au climat de confiance et aux futures réussites de notre territoire dans son ensemble.

J'ai bien conscience que nombre de mes collègues auront de diverses et légitimes questions à vous poser et je tâcherai, donc, d'être le plus bref possible.

J'ajouterai, cependant, après avoir évoqué le cadre et la profonde nécessité de notre partenariat, la perspective d'une réforme institutionnelle qui prend de plus en plus d'épaisseur, à mesure que le débat sur la réforme des retraites s'achève enfin.

Si nos institutions sont, aujourd'hui, le socle immuable de notre système démocratique, l'impératif de pouvoir combattre le cancer lancinant et profond de l'abstention demeure.

Il est primordial de pouvoir déterminer si cette énième réforme sera celle de l'efficacité retrouvée face aux défis d'ampleur annoncés. L'intérêt d'une telle réforme dépendra indubitablement du jugement de l'exécutif. Toutefois, repenser nos territoires, et peut-être nos régions, devra pouvoir se comprendre et se réaliser dans une synergie des acteurs à même de jauger de leurs propres réalités et de leur existence renforcée.

La méthode, Mesdames et Messieurs, devra se construire dans un esprit légitime de concertation. C'est bel et bien collectivement que nous pourrons aussi bâtir cette reconquête démocratique. Elle devra, cependant, veiller à éviter l'écueil d'une tradition française connue de tous. Pour nos concitoyens, elle s'illustre par une absence de lisibilité dans nos institutions. Je parle bien entendu de la compréhension du millefeuille territorial de notre pays. Cette reconquête devra donc, a contrario, être le point de départ de nouvelles fondations pour une action publique locale restaurée et garantie pour chacun sur chacun des territoires.

La nécessaire sérénité d'action, la confiance en nos institutions et la maîtrise des moyens adaptés à nos compétences devront représenter la légitime boussole de cette future et possible et surtout souhaitée réforme institutionnelle que nous appelons de tous nos vœux.

Mesdames et Messieurs, en vous remerciant encore des questions que vous allez pouvoir poser, je cède sans plus tarder la parole à Monsieur le Préfet afin qu'il puisse nous détailler les nombreuses activités portées par les services de l'État durant cette année 2022.

Et je vous remercie encore de votre présence.

Merci à toutes et à tous.

Et vive la Moselle !

(Applaudissements)...

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DE L'ETAT PAR M. LE PRÉFET DE LA MOSELLE

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur le Préfet. Merci encore de votre présence. Je vais vous céder la parole afin que vous puissiez nous présenter ce rapport de l'activité des services de l'Etat pour 2022, année tout aussi compliquée que celle de 2020 et celle de 2021, et nous l'espérons année qui nous ouvre de nouvelles perspectives pour 2023.

Monsieur le Préfet, vous avez la parole.

M. LE PRÉFET TOUVET.- Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers Départementaux. Je salue aussi les directeurs et chefs de service du Département, puis mes collègues Sous-Préfets et les directeurs et chefs de service de l'Etat que vous avez bien voulu inviter. Merci.

Je crois que c'est important pour eux d'entendre aussi les Conseillers Départementaux, de mieux comprendre leurs préoccupations même si beaucoup d'entre eux sont en contact fréquent avec vos directeurs, avec les élus, avec les maires, avec les présidents d'intercommunalité, tout ce partenariat que vous avez décrit et dont vous avez souligné le caractère permanent et constructif, je m'associe complètement à vos propos. Je m'associe aussi aux souhaits de toujours le renforcer. Vous avez dit le Département a besoin de l'Etat ; je dis aussi l'Etat a besoin du Département. Nous sommes des partenaires ; nous avons à travailler ensemble au service des mêmes administrés. Et c'est important que nous puissions être en phase, que nous puissions agir de façon complémentaire, et je me réfère volontiers à ce formulaire. Cela peut paraître anodin mais le fait que les communes puissent utiliser le même document pour demander un concours financier à l'Etat et au Département ça étonne toujours en dehors de la Moselle alors que, moi, cela me semble naturel. Mais c'est parce que nous nous fondons sur cette relation de confiance et sur ce partenariat étroit entre nos équipes. Je crois que c'est un exemple que nous pouvons essayer de développer pour ajouter de nouvelles dynamiques -je reprends aussi vos propos- dans cet esprit d'équilibre, d'équité, de dialogue. La situation sociale montre que l'absence de dialogue peut conduire à des blocages et je suis, par tempérament, par formation, très attaché au

dialogue. Je crois que c'est en se connaissant mieux que l'on se comprend mieux et que l'on se donne les meilleures chances de trouver des solutions. Je crois que c'est ce que nous montrons au quotidien, Monsieur le Président, et je vous remercie particulièrement de toutes les occasions où je peux échanger avec vous de façon très informelle, très fréquente, et je remercie aussi tous les Conseillers Départementaux qui m'accueillent lors de visites, qui accueillent les Sous-Préfets avec qui vous êtes en contact étroit soit en tant que maires, soit en tant que membres du Conseil Départemental, soit les deux. En tout cas, ce sont des occasions toujours riches et fréquentes.

Je salue dans votre Assemblée les deux nouveaux élus. Notre équipe a aussi été renouvelée puisque depuis l'été dernier, M. Richard SMITH a remplacé Olivier DELCAYROU ; Mme LAURENT à Sarreguemines a remplacé M. SALIN et M. DESCHAMPS à Thionville a remplacé M. HEGAY. Je sais que chacun d'eux est pleinement engagé dès le premier jour dans ses nouvelles fonctions et que vous avez déjà pu faire connaissance et, même plus que faire connaissance, nouer des relations de travail avec vos nouveaux Sous-Préfets. Et je vous remercie de l'accueil que vous leur avez réservé ; ils y sont tout à fait sensibles.

Cette séance, certes, est prévue par la loi ; c'est une obligation légale à laquelle je me soumets bien volontiers. Et je me rappelle les séances précédentes toujours dynamiques, riches, parfois un petit peu sollicitantes pour les questions que vous posez et les réponses que j'essaie d'apporter mais, en tout cas, toujours utiles et pour moi cela m'est fondamental de garder ce contact fréquent avec vous parce que vous avez cette légitimité démocratique. Moi, j'ai une légitimité que je tiens de ma nomination par le Président de la République en Conseil des Ministres mais ce n'est pas tout à fait la même chose. Je crois que les deux se complètent. En tout cas, je suis fier et honoré d'être représentant de l'Etat en Moselle et de pouvoir accomplir mes fonctions grâce aux équipes qui m'accompagnent.

Mon propos ne reprendra pas la totalité du document, vous l'avez reçu. Avec les Sous-Préfets, nous avons souhaité un document peut-être plus dynamique avec moins de chiffres et de statistiques mais avec quelques interviews des Sous-Préfets présents ou passés pour apporter un éclairage beaucoup plus concret et montrer que l'action de l'Etat s'enracine aussi dans cette humanité, dans cette proximité qui nous rend plus pertinents.

Je commencerai donc rapidement par ce bilan de l'année 2022 et je ne lirai pas le rapport, rassurez-vous, j'en dirai même moins à l'oral qu'il n'y en a à l'écrit. Puis, je m'attarderai aussi sur les perspectives pour 2023 ; c'est quand même cela qui nous porte ; c'est cette faculté d'action d'anticipation, et puis l'année est déjà sensiblement bien entamée.

Cette année 2022 a été riche en événements inquiétants, certes, que ce soit la situation internationale avec la guerre à 2 500 km de nous, avec les incendies qui ont ravagé le département de la Gironde et au quelle nos sapeurs-pompiers, Monsieur le Président, je sais que vous y êtes très attaché, ont apporté leur concours, ce qui doit aussi nous faire réfléchir à la possibilité d'incendies peut-être pas de la même ampleur mais en tout cas de la possibilité d'incendies de forêt en Moselle, et nous aurons prochainement une réunion pour mettre en place une réflexion avec le S.D.I.S. et l'ensemble des services concernés.

La crise énergétique et les pénuries qui ont touché la France, et j'y reviendrai brièvement.

L'inquiétude de la population à la suite de ces événements. Je suis particulièrement sensible à l'inquiétude des plus jeunes générations qui n'entendent parler que de guerres, de désastres climatiques, de difficultés à assurer l'avenir et l'ensemble de la population s'inquiète aussi pour ses retraites. Nous l'avons vu ces dernières semaines, un débat que l'on aurait souhaité plus serein mais tout cela est le résultat d'événements qui dépassent le cadre de votre assemblée.

En tout cas, toute cette situation nécessite comme toujours de nous adapter. Je trouve que, dans l'exercice de mes missions, c'est une des choses les plus passionnantes que d'essayer de convaincre qu'il y a toujours nécessité à adapter l'action de l'administration. Comme notre société évolue très vite, l'administration doit aussi évoluer ; elle essaie de le faire. Elle n'y parvient pas toujours mais, en tout cas, l'engagement de l'ensemble des équipes, l'engagement des directeurs, l'engagement des Sous-Préfets est complet pour, en permanence, apporter des réponses, être toujours en proximité avec nos concitoyens et faire preuve de ce que l'on appelle la résilience, c'est-à-dire la capacité à surmonter les difficultés. Et c'est tout le vœu que je nous souhaite parce que je sais que vous êtes confrontés aux mêmes défis de cette nécessaire adaptation et conviction de nos concitoyens qui, finalement, sont très conservateurs, dès qu'il s'agit de changer quelque chose, c'est une grande difficulté. Ils

sont aussi très contestataires et la conciliation de ces deux tempéraments complique singulièrement notre action.

Cette année 2022, je ne vais pas tout reprendre, mais je voudrais souligner quelques exemples de réalisations marquantes. Peut-être vais-je anticiper certaines questions mais on pourra les approfondir tout à l'heure.

Nous avons connu des crises, je l'ai dit et nous y avons répondu notamment à la suite de l'invasion d'une partie de l'Ukraine par la Russie. Sont arrivés en France, en Moselle, un certain nombre d'Ukrainiens fuyant la guerre et la situation dans leur pays. Au total, nous avons accueilli 1 750 Ukrainiens en Moselle qui se répartissent en 1 200 adultes qui se sont vus remettre une autorisation provisoire de séjour et 550 mineurs. Comme vous le voyez, ce sont des cellules familiales assez restreintes qui sont venues. Je n'ai pas la certitude que ces 1 750 soient toujours en Moselle parce qu'ils sont libres de s'installer où ils le souhaitent sur le territoire français. Nous ne pouvons le vérifier que lorsqu'ils viennent renouveler leurs titres de séjour : une autorisation qui a été délivrée pour six mois. Quand on a eu la première vague en mars avril 2022, on a constaté en septembre octobre qu'environ les deux-tiers sont venus demander le renouvellement. Il y en a vraisemblablement moins de 1 750 présents. En tout cas, 661 personnes sont logées dans des logements par ce que l'on appelle l'intermédiation locative, c'est-à-dire que ce sont les bailleurs sociaux qui louent à des associations qui, ensuite, proposent ces logements à des Ukrainiens. Il y a en qui sont logés à l'hôtel, il y en a qui sont en attente dans des sas et encore un certain nombre qui sont hébergés chez des tiers. En tout cas, l'action de l'Etat n'a pas consisté seulement à leur offrir un hébergement, mais également, dès le premier jour, dès la demande d'autorisation provisoire de séjour, un accès à l'assurance maladie, à une allocation pour demandeur d'asile, à la scolarité, à l'emploi et à l'apprentissage. Pour ce qui concerne la scolarité, nous avons un petit peu moins de 400 enfants qui sont scolarisés en Moselle venant d'Ukraine.

Nous avons eu aussi une autre crise à gérer qui était celle des carburants. De toute la préparation d'éventuels délestages électriques et gaziers : gros travail qui, heureusement, n'a débouché sur aucune coupure mais peut-être cette sensibilisation de la population aux risques de pénurie a contribué à la diminution très significative de la consommation électrique, à l'adaptation des comportements. Donc, nous n'avons pas

travaillé pour rien puisque le résultat a été la continuité du service de distribution de l'énergie.

En matière de sécurité, je ne vais pas détailler tous les chiffres et toutes les statistiques. Je voudrais juste rapporter quelques éléments de contexte et d'ambiance que me donnent avec régularité les responsables de la police et de la gendarmerie nationale : on sent une grande tension dans la population comme si l'énergie qui avait été contenue pendant les confinements venait trouver à s'exprimer de façon assez violente, avec cette difficulté pour la gendarmerie et la police d'entrer dans la sphère privée ; ce qui est relativement nouveau avec une attention très soutenue à la lutte contre les violences intra familiales qui sont nombreuses, qui occupent énormément de temps par l'attention humaine qu'il faut y porter, par une nécessaire investigation et qui sont un des axes principaux de leur action au quotidien.

Nous avons aussi travaillé à la lutte contre les atteintes aux principes républicains, à la lutte contre les stupéfiants avec une présence constante permettant de démanteler des points de deals, de déranger tout ce trafic éventuellement à la suite d'opérations judiciaires, de pouvoir remettre de l'ordre dans un quartier quand il a pu être assaini par des interpellations. Puis, la lutte contre les violences scolaires auxquelles le directeur académique apporte toute son attention.

En matière de sécurité routière, nous n'avons pas connu une bonne année. Nous sommes revenus au niveau d'avant-Covid après deux années de diminution de la circulation, le soir, sous l'emprise de l'alcool qui est quand même le fait et la cause principale des accidents. En tout cas, c'est en permanence une action qui nécessite une grande humilité parce qu'il faut revenir cent fois sur le métier. Ce n'est pas toujours dans les périodes où l'on est le plus actif en matière de prévention ou de contrôle que les accidents sont les moins nombreux.

Une campagne d'abandon d'armes à l'Etat a été menée fin novembre qui a permis la remise volontaire de 1 415 armes et 91 000 munitions. C'est une opération de sensibilisation qui se conjugue aussi avec des décisions ponctuelles de retrait d'armes en application de la loi aux personnes qui représentent un danger soit pour elles-mêmes, soit pour autrui.

En matière immobilière, nous bénéficions de deux grands programmes, d'abord la réhabilitation énergétique de la cité administrative de Metz pour 7,5 M€ qui va conduire, au cours des deux années à venir, à profondément transformer ce bâtiment

en site occupé. Ce sera compliqué pour les équipes qui l'occupent mais c'est nécessaire. Puis, nous avons bénéficié, dans le cadre de France Relance, de la création d'une deuxième cité administrative que l'on appelle le Polygone à un quart d'heure à pied au Sud de la gare de Metz pour 53 M€ ; c'est un programme neuf qui permettra de regrouper les dizaines de services qui étaient éparpillés dans Metz dans le secteur locatif. Comme ce bâtiment permettra d'économiser 85 % de l'énergie actuellement consommée, nous aurons un retour sur investissement qui est tout à fait intéressant et qui a permis d'obtenir cette subvention de France Relance. Pour une fois, Monsieur le Président, l'Etat ne s'est pas seulement préoccupé de la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités locales notamment ceux des collèges mais aussi de ses propres bâtiments. Et je trouve que c'est tout à fait heureux.

En matière d'égalité et d'emploi, nous avons beaucoup travaillé sur le plan de recrutement dans les secteurs en tension. Chaque Sous-Préfet a animé de nombreuses réunions pour faire émerger les solutions les plus pertinentes et essayer de les reproduire dans l'ensemble du Département. Et nous avons aussi participé au développement d'activités pour une meilleure prise en compte du handicap en milieu professionnel notamment le DuoDay le 17 novembre dernier, auquel la préfecture a participé.

En matière d'élection, nous avons constaté la bonne organisation de l'élection présidentielle et des élections législatives après les difficultés que vous avez connues pour votre propre élection en 2021. Le ministère de l'Intérieur a complètement changé son fusil d'épaule sur l'organisation et la distribution des professions de foi. Je crois que l'on a pu constater qu'en 2022, cela s'est bien passé.

Nous avons aussi un sujet important qui est la délivrance des documents officiels au public. Nous avons en Moselle le centre d'instruction des demandes de cartes d'identité et de passeports pour les dix départements de la région. Ce CERT (Centre d'Expertise et de Ressource de Titres) a instruit 915 000 demandes en 2022 et le rythme ne diminue pas. Lors du Covid, beaucoup de gens s'intéressaient moins à leurs documents d'identité, avaient moins de projets de voyages et voilà que l'envie leur en est revenue. Nous sommes actuellement dans une période un petit peu compliquée. C'est toujours au printemps qu'il y a la plus forte demande. Nous avons plus 40 % de demandes supplémentaires par rapport à l'année dernière. Il y a deux efforts qui sont fournis. D'abord ce centre lui-même essaie de contenir son délai à une quinzaine de

jours mais avec des difficultés compte tenu d'une rotation assez soutenue de ses équipes. Puis, les communes qui sont les lieux où le public va déposer sa demande. Certains d'entre vous êtes maire d'une commune où il y a ce dispositif de recueil d'empreintes. Là aussi, il y a une action que nous menons pour vérifier que tous ces dispositifs de recueil sont bien utilisés et qu'il n'y a pas des files d'attentes trop longues. C'est un autre exemple de partenariat de l'Etat avec les collectivités locales.

Avec le Département, nous avons plusieurs actions notamment en ce qui concerne les gens du voyage puisque le Département finance à égalité avec l'Etat un médiateur dont l'action est tout à fait utile à la fois par les contacts qu'il a établis avec de très nombreux élus ; pour bien connaître la situation avec sa présence chaque week-end sur le terrain, pour répondre aux sollicitations des maires qui voient arriver une installation inopinée de gens du voyage, essayer de trouver un compromis, en tout cas d'inciter les gens du voyage à aller sur les aires cependant l'incitation n'est pas toujours couronnée de succès mais, en tout cas, dans la plupart des cas, ça se passe bien. Puis, il y a aussi tout ce travail de préparation de l'avenir puisque nous allons entamer en 2023, Monsieur le Président, la révision du schéma pour mieux définir la localisation des aires au regard de ce que nous avons constaté des mouvements des gens du voyage qui, pour la plupart, dans le département de la Moselle, ne sont pas des grands voyageurs ; ce sont des gens du voyage qui font des tous petits trajets, qui font des sauts de puce, qui vont d'une commune à l'autre, à 10 km de là et pour lesquelles il y a un besoin d'aménager d'autres aires en se souciant de leur probabilité de bonne utilisation. Quand je dis ça, cela ne sert à rien d'aménager une aire à un endroit où l'on est sûr qu'ils n'iront pas. Ensuite, il y a tout un travail de gestion de ces aires avec les intercommunalités pour s'assurer de leur utilisation la plus soignée possible et de leur remise en état dès que des dégâts sont constatés.

Nous aurons un autre sujet à travailler cette année, Monsieur le Président, cela concerne le transfert au Département de routes nationales et même de sections d'autoroute pour lesquelles vous vous êtes porté candidat. Un travail préparatoire à ces transferts de compétence va s'engager prochainement avec le Département dès que j'aurai reçu du ministère les instructions correspondantes.

Le plus intéressant pour vous est probablement l'année 2023 avec ce qui nous attend. Je m'y prépare -enfin, nous y sommes déjà depuis deux mois et demi- avec confiance, avec détermination pour assurer la présence de l'Etat en coopération avec

l'action du Département. Une priorité a été définie pour l'Etat qui s'appelle le dernier kilomètre. Certains parlent plutôt du premier kilomètre. En tout cas, le kilomètre le plus rapproché de l'administré. C'est tout à fait important et nous en parlons souvent. Je sollicite très souvent mes équipes pour que les décisions de l'Etat et j'imagine que vous, Monsieur le Président, comme autorité exécutive du Département, et vous-mêmes quand vous êtes maire ou président d'intercommunalité ou adjoint au maire, c'est le même enjeu : vérifier que les décisions trouvent une traduction concrète. En tout cas, c'est vraiment une ligne d'action tout à fait importante que de nous assurer que les décisions, les annonces, -trop souvent il y a des annonces ou des effets d'annonces- soient suivies d'effet. Cela contribue et nous en souffrons tous à une certaine forme de décrédibilisation de la parole publique quand il y a une durée trop longue entre l'annonce d'une décision et sa réalisation effective. Cela ne veut pas dire qu'il faille tout faire dans la précipitation. Des procédures sont nécessaires, elles sont là pour protéger certains intérêts publics ou certains intérêts privés. Il faut les mener à bien mais en ayant toujours le souci de cette réalisation concrète. C'est aussi un des motifs pour lesquels nous demandons de concert que, lorsqu'une subvention est accordée, elle puisse être dépensée rapidement pour que la décision de favoriser un investissement public conduise le plus tôt possible à sa réalisation. Paris ne s'est pas fait en un jour ; la Moselle non plus. On peut comprendre que, pour construire un collège, pour rénover un bâtiment, pour moderniser son éclairage public ou pour des choses plus grandes encore, pour construire quelques kilomètres d'autoroute, il faille quelques années entre la décision et la réalisation.

En matière de sécurité de nos concitoyens, je veux souligner la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur qui a été promulguée au début de l'année et qui renforce notamment les pouvoirs de coordination du Préfet en cas de gestion de crise et qui apporte des moyens matériels significatifs supplémentaires.

Nous aurons aussi la déclinaison de la politique de lutte contre les violences faites aux femmes dans la filiation de ce qui a déjà été entrepris en 2022.

En matière de sécurité routière, nous établirons le document général d'orientation, c'est-à-dire les grandes priorités d'actions notamment à l'égard des deux roues motorisées, de la lutte contre l'alcool au volant et des mesures de prévention à destination des seniors qui, parfois, n'ont pas toujours conscience de la diminution progressive de leurs facultés et de leur rapidité de réaction, et qui peuvent être bien

malgré eux un danger, pour eux-mêmes et les autres sur la route. Il nous faut bien garder en mémoire le fait que, pour une personne âgée, se voir retirer son permis pour raison de santé peut conduire à une transformation complète de son mode de vie, peut-être de changer de domicile, de changer de logement, de mode d'hébergement, de trouver d'autres soutiens pour une assistance quotidienne. Ce sont des décisions qui doivent être prises avec une grande réflexion.

En matière de soutien à l'économie dans un contexte de lutte contre l'inflation, le Gouvernement a déjà agi en essayant de maîtriser la volatilité des prix de l'énergie. L'Etat est venu en soutien tant des collectivités locales que des entreprises et des particuliers en mettant en place plusieurs dispositifs, que je pourrai peut-être détailler lors des questions, qui prennent en compte à la fois les capacités contributives de ceux qui sont abonnés avec des mesures plus avantageuses pour les particuliers, pour les petites entreprises, pour les petites communes, et des mécanismes plus larges pour les grandes entreprises ou les grandes collectivités même si je sais que, pour l'ensemble des collectivités publiques, cette hausse des prix de l'énergie et ses incertitudes, puisque nous voyons bien que ces prix varient très fréquemment à la hausse comme à la baisse, rend particulièrement difficile les prévisions notamment budgétaires.

Puis, l'enjeu en 2023, c'est accompagner, soutenir chaque secteur, chaque personne, chaque entreprise, chaque collectivité locale à relever les défis de la transition écologique et énergétique. Je parlerai dans quelques minutes du fonds vert qui est l'outil, à la demande du Gouvernement, que le Parlement a voté pour permettre une transformation accélérée de l'économie des équipements pour nous adapter à la transition énergétique et éviter les drames qui nous attendent si nous restions à ne rien faire.

En matière d'immigration, nous avons toujours deux actions complémentaires à la fois l'accueil des réfugiés dans le cadre du programme AGIR qui signifie : Accompagnement Global et Individualisé des Réfugiés en insistant particulièrement sur l'apprentissage de la langue française qui est le socle de toute intégration. Il n'y a pas d'intégration possible de personnes venues d'autres pays une fois qu'elles ont obtenu le statut si elles ne maîtrisent pas un minimum la langue française. C'est la condition de l'accès à l'emploi ; c'est la condition de l'accès à la santé ; c'est la condition de l'accès à toute forme de vie sociale si l'on veut éviter que les personnes venues d'autres pays ne restent exclusivement qu'entre personnes de même nationalité ou de même culture et

de même langue. Il faut assurer comme la France a su le faire au cours des décennies précédentes cette vie ensemble, cette vie dans une communauté, une seule, la communauté nationale sans qu'elle soit segmentée.

L'accueil des réfugiés ne signifie pas l'accueil de tout étranger souhaitant s'établir sur le territoire français. Nous avons aussi des moyens importants qui sont mis en œuvre pour lutter contre l'immigration irrégulière, et je remercie d'ailleurs les équipes de la préfecture, les équipes de la police aux frontières, les équipes de la police et de la gendarmerie qui accomplissent cette mission difficile à la fois d'instruire les demandes de séjours sur le territoire français et ensuite de faire respecter les décisions de reconduite à la frontière. Nous savons que nous avons encore des marges de progression à faire mais c'est une action particulièrement compliquée.

En matière d'aménagement du territoire, plusieurs programmes ont été menés par l'Etat et certains seront renouvelés en 2023 notamment l'action Cœur de ville qui concerne cinq villes en Moselle pour lesquelles nous pourrons signer des avenants pour la période 2023/2026 avec les villes de Thionville, Forbach, Saint-Avold, Sarreguemines et Sarrebourg pour renforcer l'attractivité des centres-villes. C'est le fondement de cette action. C'est de favoriser le retour d'habitants et de commerces vers les centres villes. Ça va un peu à l'encontre du mouvement naturel mais cela contribue aussi à ce que je disais de l'adaptation de notre économie, de notre société à la transition énergétique : essayer d'éviter un certain nombre de déplacements ; ce n'est pas toujours possible notamment pour ceux qui habitent en milieu rural mais, pour ceux qui habitent en ville, s'ils peuvent retrouver une bonne partie des fonctionnalités au centre-ville, nous aurons largement progressé.

Je veux aussi mentionner le déploiement du fonds vert. Ce fonds vert a été voté par le Parlement. Il est doté de 2 Md€ pour la France entière, qui ont été répartis ; cela fait 264 M€ pour le Grand Est. Il n'y a pas de quotas départementaux pour l'ensemble des actions mais, en tout cas, si l'on fait une règle de trois habituelle, cela nous fait à peu près 25 M€ pour le Département de la Moselle. Une partie est fléchée sur le Département notamment pour la rénovation énergétique des bâtiments publics et pour la modernisation de l'éclairage public. Il y a d'autres actions qui sont, pour l'instant, uniquement réparties au niveau régional notamment la réhabilitation des friches ou la renaturation des villes. Ce sera au premier arrivant, aux dossiers les plus pertinents d'être servis les premiers. Pour ce qui concerne l'enveloppe Moselle qui m'est confiée,

j'ai décidé ? après avoir entendu beaucoup de maires exprimer leurs préoccupations, après en avoir échangé avec les Sous-Préfets, avec vous-même, Président, qu'il y aurait deux priorités : d'abord la modernisation de l'éclairage public qui concerne un très grand nombre de communes notamment Les petites. Nous avons reçu une centaine de demandes de subventions qui sont donc éligibles au fonds vert. Cela ne concerne pas toujours des sommes très importantes pour chaque commune mais, en tout cas, cela contribue à la fois à la transition énergétique et au soutien au budget de ces communes en allégeant leurs charges pour les années à venir. Si j'en juge par le montant des investissements annoncés et les économies attendues, on voit qu'il y a là un retour sur investissement assez rapide qui sera d'autant plus rapide que l'Etat va pouvoir aider significativement les communes. Je vais me hasarder à donner des chiffres, je vais vous donner une fourchette : entre 30 et 60 % de subventions selon des critères que l'on a posés pour évaluer la pertinence des dossiers notamment l'ancienneté du système que l'on remplace, le nombre de mâts éventuellement que l'on supprime. Y a-t-il ou non une extinction la nuit ? Quelle est la qualité de l'éclairage que l'on va installer ? Et tout cela donne une grille de critères permettant de choisir entre 30, 40, 50 ou 60 % de subventions.

Dans les prochains jours, je pourrai écrire aux maires des communes qui ont fait l'objet d'une première sélection ; il y en a une vingtaine qui pourront, je l'espère, engager leurs travaux de modernisation de l'éclairage public dans les prochains mois, les prochaines semaines. Restera ensuite à s'assurer que les entreprises qui vont réaliser ces travaux sont toutes disponibles dans un délai rapproché pour pouvoir permettre cette économie. Le Gouvernement nous a demandé de prioriser les communes de moins de 10 000 habitants. Les grandes communes ont davantage de moyens et peuvent davantage orienter les choix mais elles ne sont pas complètement oubliées puisqu'il reste la subvention DETR et la subvention DSIL. Lors de notre dernier comité d'avis sur les projets de subvention DETR, on a, par exemple, accordé une subvention de 30 % à une commune de 13 000 habitants. Donc, cela montre bien que, là aussi, il reste un soutien possible. En tout cas, le Gouvernement est convaincu qu'il n'y aura pas d'accélération de la transition écologique sans un rôle moteur des collectivités locales. Et je souhaite que les communes présentent un grand nombre de projets tant pour les catégories que j'ai indiquées que pour celles qui font l'objet d'une enveloppe régionale pour lesquelles si nous sommes rapides, véloces et pertinents, nous pourrions être servis avant les autres. Je rappelle que, pour le fonds friches qui a été attribué en 2021 et 2022,

la Moselle a bénéficié du tiers de l'enveloppe régionale ; c'est aussi parce qu'il y a matière mais il faut ensuite que les projets annoncés puissent être effectivement réalisés.

En matière de préservation de notre environnement, nous avons aussi l'exemple de l'eau. J'en dis quelques mots parce que c'est vraiment un défi très majeur et à la fois difficile compte tenu de la difficulté d'anticiper des évolutions qui sont, hélas, de plus en plus fréquentes. Pour ce qui est de 2023, nous sommes à la mi-mars et nous constatons une situation hydrologique équivalente à celle des mois de mai et juin des années précédentes, des années dites normales. Encore que l'on se demande si la période de référence que retient Météo France ne va pas devoir bientôt être ajustée. En tout cas, j'ai déjà réuni le comité de la ressource en eau dès le 9 mars -c'est quand même particulièrement précoce- avec l'ensemble des professions concernées et des représentants des maires. Nous nous sommes accordés pour dire qu'il faut d'ores et déjà sensibiliser la population à la nécessité d'économiser davantage l'eau. Peut-être que se retenir de laver sa voiture trop fréquemment ne va pas économiser énormément d'eau mais le proverbe dit bien que les petits ruisseaux font les grandes rivières. Puis, surtout, cela contribue à faire un effort de pédagogie qui doit être renouvelé, qui concerne l'eau, qui concerne aussi l'énergie pour que ceux qui en ont absolument besoin pour leur activité professionnelle -je pense notamment à la profession agricole, à certaines industries, à certaines activités commerciales- puissent bénéficier de l'eau dont ils ont besoin. Je rappelle qu'en 2022, nous avons dû passer en situation dite de crise à la fin du mois d'août dans une partie du département. La situation de crise implique des mesures de restriction de consommation. Bien sûr, personne ne souhaite en arriver là mais plus nous anticipons, plus nous nous y prenons tôt, plus nous avons des chances d'éviter ces mesures de contrainte, d'obligation ou d'interdiction.

Pour 2023, nous avons aussi la préparation des élections sénatoriales qui nécessiteront des travaux préparatoires dès le deuxième trimestre et notamment la grande réunion simultanée de tous les conseils municipaux concernés pour désigner leurs grands électeurs sans doute à la fin juin ou tout début juillet.

Je ne voudrais pas terminer cette intervention sans citer les quatre projets structurants que le Premier Ministre, je dis le Premier Ministre parce que c'était avant 2022, m'a adressé en août 2021 dans une feuille de route qui n'est pas un document personnel mais qui est la feuille de route de l'ensemble des services de l'Etat en fixant

des grandes priorités. Parmi ces priorités, il y en a quatre concernant particulièrement le Département de la Moselle.

Le premier c'est l'autoroute A31 bis. Vous savez qu'une concertation publique a été organisée entre novembre dernier et le 2 février, et une dizaine de réunions publiques ont été tenues pour exposer les quatre variantes de tracé étudiées jusqu'à présent par l'Etat pour assurer la continuité autoroutière. Donc, une dizaine de réunions publiques ont permis l'expression de la population, qui ont suscité l'expression des collectivités locales, de certaines d'entre elles notamment la vôtre et je vous remercie pour votre avis très circonstancié permettant d'entrevoir une solution, un tracé qui sera soumis au Ministre des Transports. Je répète ce que j'ai dit maintes fois en réunions publiques, même si c'était parfois difficile de se faire entendre et comprendre, que la réalisation de la déviation autoroutière de Thionville n'est pas la seule action des collectivités publiques pour améliorer la circulation entre la Moselle et le Luxembourg. L'Etat a signé avec le Grand Duché deux protocoles en 2018 et 2021 pour renforcer les investissements sur le vecteur ferroviaire ; sur le vecteur routier, le Département est particulièrement engagé et force de propositions pour développer une ligne de bus à haut niveau de service afin d'offrir une solution de transport en commun par la route aux habitants de Thionville et du Nord de Thionville. Il y a aussi des actions en faveur du covoiturage mais nous savons que toutes les actions que nous menons pour renforcer les transports en commun ne suffiront pas à absorber l'augmentation prévisible du nombre de frontaliers. Puis, il n'y a pas que les frontaliers qui empruntent cet axe autoroutier, il y a aussi tout le trafic international notamment de poids lourds. Donc, l'autoroute m'apparaît comme une nécessité. Son utilité publique ne me semble pas contestable sérieusement, reste ensuite à savoir par où passer, et c'est là que les difficultés s'accumulent. En tout cas, j'ai bien l'intention que l'Etat continue à faire avancer ce projet pour pouvoir déboucher sur une D.U.P. en 2024 et je me suis notamment entretenu avec le Vice-Président du Conseil Régional chargé des transports puisque si les négociations aboutissent la Région verra l'autoroute A31 mise à sa disposition à compter de 2024 et qu'une action concertée sera nécessaire entre l'Etat et la Région pour mener à bien l'avancement de ce projet.

Mon deuxième projet structurant c'est la coopération transfrontalière avec le Luxembourg. A la suite de la mise en place en décembre 2021 par le ministre des Affaires européennes, d'un comité consultatif au sein duquel vous siégez, Monsieur le Président, pour réunir l'ensemble des élus de Moselle et de Meurthe-et-Moselle

concernés par la coopération transfrontalière avec le Luxembourg, nous avons pu mettre en place des groupes de travail auxquels le Département a largement participé, qui ont conduit à des propositions françaises émises au Luxembourg et nous envisageons une commission intergouvernementale le mois prochain qui permettra d'avancer sur certains sujets notamment en matière de santé, en matière de formation et en matière de sécurité. Ce sont les sujets qui seront mis à l'ordre du jour, ce qui n'empêche pas la poursuite des sujets déjà discutés et déjà conclus notamment en matière de transport qui feront l'objet de débats mais peut-être pas de nouvel accord puisque, je rappelle, qu'il y en a déjà eu un en 2021.

Le troisième sujet c'est la transition du Warndt Naborien avec le projet de territoire qui a été signé au début de l'année 2020. Vous savez que ce projet de territoire est né de la fermeture prévisible à brève échéance de la centrale électrique à charbon, fermeture qui a été différée pour assurer la meilleure sécurité possible de l'approvisionnement en électricité en France. Ce projet de territoire qui engage les quatre intercommunalités concernées fait l'objet de toute l'attention de l'Etat et du Sous-Préfet de Forbach. Nous avons déjà pu soutenir quelques entreprises qui ont des projets d'installation sur la plateforme de Carling en bénéficiant de ce que l'on appelle un fonds charbon doté de 11 M€ pour le territoire du Warndt Naborien mais 11 M€ par rapport aux investissements nécessaires c'est relativement peu, l'essentiel est fourni par les entreprises. Ce sont elles qui apportent les financements ; en tout cas, elles bénéficient du soutien de l'Etat à la fois un apport financier, du soutien des collectivités locales et puis un soutien de l'Etat en favorisant l'avancement de l'instruction des autorisations administratives indispensables. Et je fais notamment référence au projet qui s'appelle PARKS qui est un consortium au sein duquel figure le groupe Suez de recyclage de plastique qui entre parfaitement à la fois dans la culture de plateforme chimique de Carling et dans la nécessité de la transition énergétique. Je crois que l'on peut vraiment se féliciter de voir que ces trois entreprises, une canadienne, une coréenne et le groupe Suez qui ont formé un groupe ensemble, aient choisi de s'installer à Carling et peut-être on peut penser que l'action conjointe du Département, de la Région, de l'Etablissement Public Foncier, de l'Etat ces derniers mois pour notamment sécuriser le foncier et pour apporter des garanties de sérieux et d'engagement, que tous ces travaux ont contribué à la décision du Groupe Suez. En tout cas, j'ai déjà tenu un comité de pilotage avec, à la fois les collectivités publiques, avec Moselle Attractivité, avec les investisseurs eux-mêmes. Et il s'avère que les deux calendriers, d'une part de la dépollution du site des

cokes de Carling et, d'autre part, le calendrier des procédures administratives devrait à peu près concorder pour permettre aux entreprises de commencer à bâtir dans un peu moins de deux ans. Et tout ceci est une action, comme je l'ai dit tout à l'heure, de longue haleine ; cela ne se fait pas en un jour mais, en tout cas, c'est important que tout le monde sache que nous sommes engagés ensemble pour favoriser le succès de cette opération.

Le quatrième projet structurant c'est la préservation du patrimoine forestier. Les forêts couvrent 30 % du territoire départemental et elles sont soumises à des problématiques sanitaires, climatiques et d'équilibre sylvo-cynégétique. C'est un mot savant pour signifier que la chasse est un élément essentiel de la préservation de nos forêts. Il y a aussi des enjeux vis-à-vis de l'agriculture mais, vis-à-vis de la forêt c'est particulièrement important. Si nous laissons certaines espèces dominer toutes les autres, écraser les autres, il n'y a plus de biodiversité et, à terme, la forêt de Moselle est menacée. Si nous laissons les sangliers, les cervidés dévaster les sous-bois, brouter tous les jeunes plants, il n'y aura plus de forêt en Moselle. C'est la raison pour laquelle j'attache une attention particulière cette année en 2023 avec la DDT, avec la Fédération Départementale des Chasseurs au renouvellement pour neuf ans de l'ensemble des baux de chasse dans le département. J'ai eu l'occasion la semaine dernière devant l'Assemblée Générale des Maires Ruraux d'insister sur la nécessité de choisir un bon chasseur plutôt qu'un chasseur riche, c'est-à-dire que j'invite vraiment les communes à préférer la préservation à long terme de leur patrimoine plutôt que de leur revenu immédiat. Un chasseur riche peut offrir un loyer élevé lors d'une adjudication mais, s'il ne vient pas ensuite ou s'il ne vient que deux fois par an en demandant à son garde-chasse de laisser prospérer le gibier, voire de l'élever carrément en le nourrissant, tout cela pour le plaisir du chasseur de voir du gibier les deux fois par an où il vient, je crois que nous aurons tout perdu. Et les communes auront tout perdu. Il vaut mieux procéder par appel d'offres en fixant des critères, par exemple en s'assurant de la fréquence du passage du chasseur ou de son équipe dans les terres et forêts qu'il louera pour s'assurer d'une bonne régulation c'est-à-dire de veiller à ce qu'aucune espèce, et je pense particulièrement aux sangliers, ne viennent écraser les autres. Tout ceci est travaillé notamment avec les professionnels de la forêt et du bois pour, dans la suite du Plan de Relance, développer le plan d'action à venir des forêts 2022/2023 pour renforcer la résilience des peuplements et travailler sur l'introduction d'espèces qui soient plus résistantes au changement climatique. Mais tout ceci, là non plus, ne se fait pas en un

jour puisqu'avant de planter des nouvelles espèces, il faut déjà qu'elles soient cultivées dans des pépinières et que nous ne sommes pas les seuls à nous préoccuper de cette évolution de la nature des essences dans nos forêts.

J'en termine et je vous remercie de votre patience. Je vous remercie de votre accueil renouvelé pour poursuivre avec vous, Président, Mesdames, Messieurs, ce travail intense dans de nombreux domaines puisque nous contribuons conjointement à améliorer à la fois les conditions de vie des habitants de la Moselle et également la préparation de l'avenir du Département. Il n'y a pas que les habitants ; il y a aussi leur cadre de vie, leur cadre de vie naturel, leur cadre de vie bâti. Nous savons que prendre des responsabilités décidées ce n'est jamais facile mais, en tout cas, avec mon équipe, et comme vous, je garde un état d'esprit déterminé en 2023 pour répondre aux défis qui nous attendent et pour continuer à déployer et défendre l'action de l'Etat, qui assure la cohésion de la nation qui a montré ces dernières années qu'il était d'une certaine manière l'assureur de dernier ressort, celui vers lequel tout le monde se tourne quand la situation devient grave. C'est à la fois un honneur, un défi et une lourde responsabilité que de se mettre en mesure de répondre à cette attente de la population.

Place maintenant, je crois, à la séance de débat, de questions. Quelques-unes m'ont été communiquées ; elles sont très vastes. Je partagerai les réponses avec les Sous-Préfets et les directeurs pour vous assurer une précision la plus grande possible que je ne serai pas capable d'assurer tout seul parce que c'est en équipe que je travaille.

Merci.

(Applaudissements)...

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur le Préfet. Je vais céder la parole à mon équipe et le faire d'abord, si vous m'y autorisez, en direction des trois Présidents de Groupe en vous rappelant ce que l'on avait organisé depuis très longtemps, dans le temps d'expression de chacune et de chacun, pour ne pas déborder et aller au-delà des contraintes horaires que nous nous sommes imposées. Donc, je demanderai aux Présidents de Groupe de pouvoir s'exprimer dans les cinq minutes que nous avons évoquées et pour les intervenants de façon individuelle entre deux et trois minutes.

J'essaierai d'être le garant du temps, ce qui n'est pas facile. Je vous rappellerai cet engagement que nous avons pris collégalement afin que nous laissions également

la place à M. le Préfet et aux représentants de l'Etat de pouvoir répondre à vos questions et vos réactions.

DEBAT : QUESTIONS/REPONSES

INTERVENTION DES PRESIDENTS DE GROUPES D'ELUS

M. LE PRESIDENT.- Je vais commencer par le premier groupe Socialistes et Apparentés, Monsieur FOURNIER.

M. FOURNIER.- Monsieur le Président, Monsieur le Préfet, chers collègues, je suis tout à fait sensible aux actions de l'Etat sur les territoires et je sais que l'administration d'Etat fait des efforts mais nous sommes sur un cadre général, un tableau, c'est-à-dire que des lois nous sont imposées à nous élus locaux et également dans un contexte international.

Je regarde, et vous l'avez souligné, la guerre en Ukraine et en Russie à 2 500 kilomètres et lorsque je vois le Président chinois arriver aujourd'hui en Russie, accueilli comme un soutien non déguisé à ce qui se passe, et si vous rajoutez l'Inde, vous vous dites que l'Occident est bien seul à l'heure actuelle. L'Amérique joue sa propre carte, et il suffit de regarder, lorsque l'on s'approvisionne en gaz liquéfié que, quand il arrive au Port du Havre, c'est cinq fois plus que le prix aux Etats-Unis.

Puis, il y a un contexte national qui joue. Je brosse un tableau. C'est vrai qu'actuellement notre pays, et vous l'avez souligné, il y a de la tension, il y a un malaise. Je dirai même qu'il y a de la colère, et c'est potentiellement inflammable. Il y a cette brutalité du 49.3 puisque, effectivement, il n'y a pas eu vote. Il aurait pu y avoir un vote : il était positif, il était négatif. On a l'impression que l'on a fait un déni de justice, et le mot « justice » revient souvent. Les arguments ne manquent pas : passer de 62 ans à 64 ans pour les travaux pénibles, ça se discute. A partir de là, il n'y a pas uniquement ça. Il y a aussi la carrière des femmes dont les revenus sont plus faibles, les carrières sont fréquemment incomplètes. Il y a donc une double peine. Et je ne parle pas de cette bévue sur tous les retraités qui vont toucher 1 200 € pour leur retraite. Au final, c'est 40 000 si j'ai bien compris d'après les démonstrations qui ont été faites à l'Assemblée Nationale qui vont toucher.

Alors, cela commence à faire beaucoup et cela explique ce sentiment d'injustice et ce caractère hautement inflammable.

On peut même se poser des questions sur la sincérité budgétaire de ce projet parce que, dans quatre ou cinq ans, on va remettre cette affaire sur le tapis. Toutes les concessions qui ont été accordées font que ce qui avait été prévu n'aura pas lieu au niveau des économies. Quand on voit les taux d'intérêt qui augmentent à une vitesse folle parce qu'ils augmentent à l'heure actuelle. C'est une des préoccupations de M. Bruno LEMAIRE, on sait que le remboursement des intérêts de la dette c'est 60 Md€. C'est le deuxième poste après l'Education nationale : 65 Md€. C'est avant le budget de la Défense. Donc, là, on est peut-être plus dans des mesures comptables. Si vous ajoutez le sentiment d'injustice, la comptabilité qui ne sera pas tenue, vous vous dites que cela rend un contexte de plus en plus inflammable.

On a vérifié cette méthode sur le terrain. Cette verticalité, c'est la même méthode que pour nos collectivités. En fiscalité dynamique, plus de taxe professionnelle, plus de taxe d'habitation, demain, plus de C.V.A.E. Que reste-t-il à nous, élus, comme marge de manœuvre ?

C'est cette méthode à la fois des compétences et de transfert des charges. Là, je suis sensible aux efforts que font les services de l'administration parce que l'on nous balance des lois comme « Climat et résilience », le « ZAN », et d'autres normes environnementales. Et je remercie les services de l'Etat qui nous aident à dépatouiller ces normes environnementales y compris sur des friches industrielles qui sont là depuis 70 ans. Je le dis comme je le pense car quelques fois c'est hautement incompréhensible : sur les crapauds, les pèlerins crécerelles.

Je suis très attentif parce que je pense que les friches industrielles se déconstruisent et se reconstruisent. Si l'on ne met pas d'activités sur des friches industrielles, je me demande où les mettrons-nous. Il faut mettre des activités quelque part alors qu'on les juxtapose avec des surfaces habitables quand c'est possible, pourquoi pas ? Toutes ces normes nous sont imposées et, à la fin, on s'étonne que nos services publics soient en souffrance. Je ne vais pas insister sur les services publics de l'Education ; sur celui de la Santé, cela mériterait quasiment une heure de débat avec les urgences, ce qui se passe au niveau des médecins libéraux, mais je crois que c'est important de savoir et de se dire que nos services publics sont en souffrance.

Pour les transports publics, vous y avez répondu en partie sur l'A31. Je voulais vous poser des questions sur l'A31 mais vous l'avez dit, vous êtes favorable à un tracé mais après, les difficultés vont commencer parce qu'elles seront juridiques, devant les

tribunaux administratifs, On ne se fait pas d'illusion quand il y a des normes environnementales ; puis sur la future VR52 mais vous avez précisé qu'il y aurait une réunion avec les services de l'Etat.

Ce qui m'inquiète, et vous l'avez souligné, en 2035 c'est dans 10 ans : 150 000 travailleurs transfrontaliers. Quand je vois une étude : 1 million d'habitants au Luxembourg et 500 000 travailleurs transfrontaliers, je commence à avoir peur pour 2050. On ne sera peut-être plus là mais 500 000 travailleurs frontaliers, cela fait beaucoup même avec une autoroute. Je me pose d'énormes questions.

Monsieur le Président, Monsieur le Préfet, chers collègues, je sens un malaise et quand je dis un malaise, c'est plutôt une colère qui est installée, voire instillée dans notre société. Nous ne sommes pas forcément les hussards noirs de la République puisque c'était le terme adéquat mais on est les grognards de la République. Nous entendons ce que nous disent nos concitoyens, ce qu'ils nous disent dans la rue, ce qu'ils nous disent sur les services publics. Nous sommes comme des sismographes. On mesure l'état de l'opinion à l'heure actuelle. Quand on voit nos concitoyens frapper à la porte des C.C.A.S. quand on voit les files devant les Restos du Cœur, les Banques Alimentaires, on se dit qu'il y a un problème quelque part. Ce problème est toujours lié à ce sentiment de justice ou d'injustice. J'espère que, dans le cadre global, le Gouvernement le prendra en compte. Et heureusement qu'il y a les services de l'Etat pour essayer de faire en sorte que l'on puisse prendre des mesures très pragmatiques sur le terrain pour l'aménagement du territoire.

Je vous remercie de vos efforts sur le fonds vert, le fonds friches, tout ce qui est DETR ; nous y avons assisté vendredi dernier, et on voit les efforts qui sont faits sur les LEDs qui sont en priorité fléchés par vos crédits.

Mais ce sentiment d'injustice, de justice, Monsieur le Préfet, et je vais en terminer par là parce que je n'oublie pas qu'aujourd'hui on est le 20 qui est le premier jour du printemps en 2023, paraît-il. Si j'étais un peu facétieux, je dirais comme un lundi au soleil.

Je vais vous faire sourire parce que j'ai pensé à vous. Je viens de lire une citation de Michel AUDIARD dans un hebdo national. Elle m'a fait sourire parce qu'elle résume ce que je viens de dire sur la justice ou l'injustice en termes de justice économique, de justice sociale, de justice d'aménagement des territoires ou des villes. Vous connaissez les phrases chocs de Michel AUDIARD, et celle-là a un fond. Il disait que la justice c'est comme la Sainte Vierge, il faut l'avoir vue de temps en temps sinon le doute s'installe.

Je souhaite donc que le doute ne s'installe pas et je souhaite que la justice soit prise en compte à tous les niveaux, que ce soit justice économique, sociale et d'aménagement du territoire.

Je remercie encore les services de l'Etat pour essayer de dépatouiller toutes ces normes environnementales qui nous tombent sur le dos et qui sont difficilement compréhensibles pour les élus locaux et donc les grognards de la République que nous sommes...

Merci.

(Applaudissements)...

M. LE PRESIDENT.- Merci. Au nom du groupe les Républicains et Indépendants, Monsieur FREYBURGER. 5 mn !

M. FREYBURGER.- C'est bien noté. Merci, Monsieur le Président. J'ai l'horloge sous les yeux ; je vais donc essayer de respecter autant que faire se peut votre demande.

Merci à Monsieur le Préfet. J'en profite pour saluer les différents Sous-Préfets, directeurs et chefs des services de l'Etat. Je me réjouis comme mes collègues de pouvoir partager cette demi-journée d'échanges avec le Conseil Départemental, ses élus, ses services. Je trouve que c'est très important d'autant que nous travaillons en commun dans le cadre d'une relation qui, au quotidien, est une relation de confiance. Je constate qu'élus du suffrage universel, représentants de l'Etat, en Moselle, la relation est excellente et nous essayons, chacun dans son rôle, d'assurer cette complémentarité au service de notre département et de nos concitoyens.

Cette relation est donc très importante en termes de complémentarité et d'autant plus importante que, depuis quelques années, pour ma part, en plus des crises à répétition que nous vivons en tant qu'élus, depuis que je suis à la tête d'un exécutif, j'ai l'impression que les périodes de crises sont incommensurablement plus nombreuses que les périodes de non-crisis. Néanmoins, cette relation à laquelle je faisais référence est essentielle parce que nous avons l'impression, en tout cas pour ma part, j'ai le sentiment qu'il y a deux vies politiques et institutionnelles parallèles, une vie politique et institutionnelle territoriale, celle à laquelle nous participons, et une vie politique et institutionnelle nationale. On a vraiment l'impression d'avoir deux niveaux tout à fait parallèles et qui ne se rencontrent que très peu malgré les efforts des uns et des autres. Je parle des élus, des représentants de la Nation, des élus territoriaux que nous sommes

et deux sphères différentes. Si je me souviens bien des notions qui nous ont été inculquées en géométrie, deux droites parallèles peuvent être confondues et, en l'occurrence, je constate qu'elles ne le sont pas. On a vraiment l'impression qu'il n'y a plus d'interaction entre la vie parlementaire, la vie gouvernementale et la vie des territoires ; la faute, très probablement, et je le dis et l'assume, à la décision qui a fait l'objet à une époque d'un certain consensus à mon avis à courte vue de ne plus autoriser des autorités locales, des titulaires d'exécutifs locaux de pouvoir siéger au sein du Parlement. J'y vois non pas, un avantage mais une série d'inconvénients dont un vrai problème sur le plan démocratique. Car le ressenti le plus profond de ce que vit la population, de ce que ressentent nos concitoyens, il est très probablement dans nos collectivités locales et particulièrement, je le pense, au sein de collectivités de proximité comme le sont les communes et le Département. Il y a donc un vrai problème démocratique. On en a conscience. Et il se traduit par cet état de colère auquel a fait référence mon collègue Président de Groupe et que je ressens très certainement comme vous aussi.

Ces conséquences liées à un choix qui a été fait sous l'antépénultième quinquennat vont peut-être permettre, en tous les cas si j'en crois la parole présidentielle, cela devrait venir, une réforme institutionnelle et territoriale qui nous a été annoncée par le Président de la République et au plus haut niveau du Gouvernement. En la matière, j'ai cru comprendre qu'à l'instar d'autres domaines, le Président de la République ne souhaitait rien s'interdire. Je lui suggère de débiter cette réforme de manière cette fois-ci très concertée et pas imposée avec les collectivités et notamment avec les départements qui sont très probablement l'incarnation de la stabilité et une forme de repère pour nos concitoyens. Je pense que, même si tout change, et c'est ainsi, il est important d'avoir des repères ; il est important que nos concitoyens, que nos institutions puissent progresser en ayant un ancrage et représenter une stabilité ; il est bien aussi, de temps en temps, de pouvoir se raccrocher, se référer à des choses qui sont non pas immuables et intangibles mais qui représentent une certaine stabilité. C'est bien aussi, de temps en temps, de s'inspirer de ce qui existe et de ce qui fonctionne bien.

S'agissant de la Moselle, pour aller vite et respecter mon temps de parole, je dirais que nous sommes dans une situation qui est assez particulière. Evidemment, c'est lié au caractère géographique et transfrontalier du département mais aussi aux prévisions qui sont faites depuis quelque temps. Je voudrais mettre un tout petit peu en miroir les prévisions de l'INSEE qui envisagent une régression démographique après

une forme de régression démocratique, on serait dans le même thème mais une régression démographique dans les décennies à venir non négligeable puisque l'on passerait grosso modo d'un million d'habitants à 800 000. Je pense que c'est probablement faire abstraction de la volonté politique et de toutes les initiatives qui sont prises et qui produisent des fruits. Puis, en miroir de cette perspective de l'INSEE, il y a effectivement celle d'une fondation Grand Ducal qui, elle, prévoit une augmentation que l'on pourrait qualifier sans excès langagier d'exponentielle du nombre de travailleurs frontaliers.

Puis, la Moselle et les services de l'Etat au milieu et très vraisemblablement des ressources proprement mosellanes en termes de création d'emplois, en termes d'implantation économique, en termes de réindustrialisation, je pense que nous avons, nous aussi, des ressources propres, confère évidemment le projet auquel vous avez fait référence et dont notre collègue Emmanuel SCHULER souhaite parler, celui du grand projet de recyclage de plastique à Saint-Avold mais il y en a bien d'autres sur le Sud Mosellan, en Moselle Est et ailleurs. Cela concourt évidemment à un dynamisme propre aux territoires et traduit aussi en partie les efforts notamment du Département en termes d'attractivité.

Je voudrais souligner aussi la préoccupation qui est la nôtre, de la nécessité de prendre en considération les particularités mosellanes dans le cadre de la réforme institutionnelle et territoriale qui est envisagée.

Et j'en terminerai par un dernier mot qui va pendre 10 secondes. On a parlé très rapidement de vie politique parallèle, une petite incise sur l'économie parallèle. Il est fait référence, dans le rapport que vous nous avez présenté, à la lutte contre le trafic de stupéfiants. Vraiment, il faut souligner tous les efforts qui sont menés par l'Etat, les services de la gendarmerie et de la police nationale. Il y a encore fort à faire me semble-t-il puisque nous avons des exemples, malheureusement, trop nombreux sous les yeux.

Quid, Monsieur le Préfet, petite question. Je comprends parfaitement votre position de geler provisoirement ou de temporiser quant à l'installation de radars, mais je pense qu'il serait souhaitable en certains lieux qu'ils n'attendent pas trop longtemps car je sens des frémissements de vitesse liés probablement au premier sujet évoqué.

Je vous remercie et j'espère avoir été à peu près concis pour respecter ce temps de parole imposé par le Président.

(Applaudissements)...

M. LE PRESIDENT.- Vous avez utilisé le même temps de parole que votre collègue FOURNIER. Je vais céder la parole à Mme ROMILLY en lui accordant 8 mn et 29 secondes.

Mme ROMILLY.- Je serai sans doute plus longue mais je vais être plus brève parce que j'avais aussi des questions et je poserai mes questions sur ma délégation plus tard. En tout cas, je vais être un peu plus brève dans mes propos.

Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les représentants de l'Etat. Merci à vous, Monsieur le Préfet et à vos services, pour vous prêter à cet exercice pas toujours facile nous permettant à nous élus départementaux de pouvoir vous poser des questions qui nous tiennent à cœur.

Je rejoins également, bien sûr, les propos qui ont été tenus par mes deux collègues Présidents de Groupe.

Je voudrais également dans un premier temps souscrire aux propos du Président WEITEN car, oui, le partenariat entre l'Etat et les collectivités est, et demeurera, un véritable moteur au service de nos territoires comme des Mosellans. Je tenais aussi, au nom du Groupe des Indépendants, à souligner la constante implication des services de l'Etat dans l'accompagnement et le déploiement des différents services publics permettant à la Moselle de pouvoir construire son avenir. Ce partenariat nécessaire au développement de nos territoires dans le respect de leur spécificité et de leur diversité fonctionne sous le sceau perpétuel d'une exigence légitime de la part de nos concitoyens. Les contraintes sont parfois légions, les défis pluriels mais structurants.

C'est ainsi et en ce sens que nos fonctions nous imposent un devoir d'adaptation quasi constant à l'heure où les défis et les crises qui se profilent nous poussent à de nouvelles réponses et à de nouvelles méthodes.

A ce titre, Monsieur le Préfet, et au moment où est évoquée une possible refonte de certaines grandes régions, nous souhaiterions pouvoir bénéficier de votre éclairage sur le devenir possible de nos institutions en Moselle. Par ailleurs, la déconstruction annoncée de ces régions conduirait à une plus grande autonomie pour l'Alsace.

Qu'est-il envisagé dans une telle configuration, Monsieur le Préfet, pour la Lorraine et plus particulièrement encore dans le devenir et le rôle du Département de la Moselle ? Mais vous l'avez dit lors de vos propos, Monsieur le Préfet, l'Etat a besoin des

départements et, je n'ai aucun doute concernant votre volonté de soutenir, d'accompagner et de toujours soutenir le rôle, l'importance et la place pour les départements au sein de notre société.

Je m'arrêterai là en tout cas dans mes propos. Je serai beaucoup plus brève comme je vous l'ai dit mais les questions qui suivront seront sans doute un peu plus longue.

Merci.

(Applaudissements)...

M. LE PRESIDENT.- Merci. Nous avons rattrapé le temps qui a passé vite.

Monsieur le Préfet, je vous cède la parole et on continuera avec chacune et chacun des Conseillers Départementaux.

M. LE PRÉFET TOUVET.- Pour répondre, j'ai droit à l'addition des trois temps de parole des Présidents de Groupe, bien entendu !

M. LE PRESIDENT.- Vous avez toute liberté de parole, Monsieur le Préfet.

M. LE PREFET TOUVET.- Je vais essayer de faire encore plus bref que Mme ROMILLY.

Merci à chacun de vous pour les mots très aimables et chaleureux que vous avez portés à l'égard des services de l'Etat. Cela fait partie de notre culture de service public que d'être engagés pour l'intérêt général et de travailler avec les collectivités locales. C'est vraiment une action qui se fait presque spontanément que j'ai l'occasion de rappeler parfois mais, en tout cas, qui est très sincère, et c'est aussi un plaisir de bien travailler avec les services du Département, des Communes et des Intercommunalités.

Je voudrai répondre à M. FREYBURGER. Je vais employer une métaphore ferroviaire. Deux droites parallèles ne se rencontrent jamais mais, sur une voie de chemin de fer, elles sont étroitement liées. A chaque mètre, il y a une traverse qui vérifie qu'elles continuent à se parler et à bien travailler ensemble. Donc, c'est ce que je voulais vous répondre pour vous assurer de cette coopération et même si, parfois, il peut arriver aussi aux services de l'Etat ici en Moselle d'avoir l'impression de ne pas être bien écoutés à Paris, c'est sans doute qu'il y a d'autres éléments d'appréciation dont Paris dispose et dont nous ne disposons pas, au moins pas en même temps.

Vous avez parlé les uns et les autres des contraintes. Pour nous aussi, services de l'Etat, il y a des contraintes, c'est l'application de la loi. C'est ce qui nous guide ; c'est

ça qui est notre moteur. C'est ça qui est notre raison d'être. Vous aussi, vous y êtes soumis de la même façon. En matière de contrainte environnementale, il peut nous arriver aussi de penser qu'une attention très soutenue à quelques petits animaux minuscules prend une place excessive par rapport à l'attention due aux humains qui habitent la Moselle.

Je voudrais juste souligner le fait que nous avons quand même une chance qui est issue de l'histoire douloureuse que la Moselle a connue, c'est que nous avons beaucoup de friches industrielles. Nous devons, et c'est ce à quoi nous travaillons, utiliser au mieux cet atout dans le contexte de la sobriété foncière pour privilégier, pour orienter plus facilement les investissements, la création de richesses sur ces friches industrielles. Ce que j'ai dit de la plateforme de Carling en est, je crois, un très bon exemple. Si des entreprises viennent en Moselle, c'est parce qu'il y a déjà un environnement favorable à l'industrie, une mentalité favorable à l'industrie et des terrains disponibles moyennant dépollution mais quand même disponibles sans empiéter sur le foncier agricole. Essayons de tirer des difficultés du passé un atout, une chance pour l'avenir et il n'y a pas que la plateforme de Carling, il y a beaucoup d'autres friches industrielles, Président FOURNIER, vous le savez mieux que quiconque ici.

Voilà, en tout cas, ce que je voulais répondre brièvement mais je sais qu'il y a d'autres questions.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

PRISE DE PAROLE DES AUTRES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX ET ECHANGES AVEC LE CORPS PREFECTORAL

M. LE PRESIDENT.- La parole va s'ouvrir maintenant. On fera le tour de la Moselle, au moins par celles et ceux qui ont souhaité s'exprimer : 21 interventions sont annoncées.

Je vais commencer par Thionville : Mme Brigitte SCHNEIDER, Vice-Présidente du Conseil Départemental du canton de Thionville.

Mme SCHNEIDER.- Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, chers collègues. La Moselle compte 24 278 bénéficiaires du RSA au 1^{er} février dernier. En une année, leur nombre a été diminué de 14 %.

1 100 personnes ont plus de 62 ans et sont ainsi proches de faire valoir leurs droits à la retraite. Nous travaillons sur ces situations identifiées avec la CAF et la CARSAT (Caisse d'assurance retraite et de santé au travail).

Nous sommes donc inquiets des conséquences possibles de la réforme des retraites sur le nombre de bénéficiaires du RSA.

Nous redoutons, à l'instar d'autres départements, que le décalage de l'âge légal à 64 ans fasse rester plus longtemps les bénéficiaires au revenu de solidarité active (RSA) et donc augmenter nos dépenses sociales. D'autant que pour les personnes de plus de 50 ans, cumulant plusieurs fragilités sociales, ou même tout simplement des personnes de plus de 60 ans ayant perdu leur emploi, les perspectives de retrouver un emploi sont minces.

Dans une note adressée en 2022 au Conseil d'Orientation des Retraites, la DRESS (Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques) évalue le décalage de l'âge légal de 62 à 64 ans à environ 150 M€ de dépenses supplémentaires de RSA, soit environ 30 000 allocataires en plus, en France.

En Moselle, au 28 février 2023, les BRSA de plus de 60 ans représentent près de 2 150 personnes.

Monsieur le Préfet, je souhaitais d'abord attirer votre attention sur ce dommage collatéral de la réforme des retraites et vous demande, surtout, quelles mesures prévoit le Gouvernement pour prendre en compte les dépenses sociales supplémentaires engendrées et aider les départements de France et notamment celui de la Moselle.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Madame la Vice-Présidente.

Madame HAAG, Vice-Présidente déléguée aux Politiques de l'Habitat, des Relations avec les Cultes et du Schéma Départemental des Gens du Voyage. Elle est, par ailleurs, Conseillère Départementale du canton de Stiring Windel.

Madame HAAG, vous avez la parole.

Mme HAAG.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, mes chers collègues, le 24 février 2022 débutait la guerre décidée par le Président POUTINE contre l'Ukraine et son peuple.

Dès les jours suivants, des Ukrainiens, majoritairement des femmes et des enfants ont quitté leur pays pour se mettre à l'abri. La France les a accueillis. La Moselle les a accueillis. Le Département, à l'initiative du Président WEITEN, a de suite répondu

à l'appel de l'Etat et des organisations non gouvernementales pour accueillir et accompagner ces familles déracinées, particulièrement celles qui ont été et qui sont encore accueillies chez des particuliers, ces Mosellans qui ont fait preuve de fraternité et de solidarité. Début 2022, Monsieur le Préfet, des réunions spécifiques sur l'accueil des populations étaient organisées régulièrement. Elles associaient les services de l'Etat, du Département, des collectivités territoriales, de l'Education Nationale, de Pôle Emploi et des associations. Ces réunions qui permettaient de faire un point périodique seront-elles rétablies ?

Une année après le début de ce conflit, qu'en est-il de la situation des Ukrainiens en Moselle ? De leur situation administrative ?

Plusieurs alertes nous ont été adressées sur des difficultés rencontrées pour renouveler les attestations provisoires de séjour et ainsi bénéficier de l'aide financière dévolue aux demandeurs d'asile et ainsi leur permettre de trouver un emploi.

Et enfin, Monsieur le Préfet, qu'en est-il de leur situation en matière de logement ? Je pense particulièrement aux familles hébergées à l'AFPA de Saint-Avold qui attendent encore de pouvoir intégrer un logement mieux adapté à leur situation et à leurs besoins.

Sachez, Monsieur le Préfet, que les services sociaux du Département restent mobilisés sur l'accompagnement de ces familles.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Madame HAAG.

Mme TRAN, Conseillère Départementale du canton de Metz 1.

Mme TRAN.- Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, mes chers collègues, la « République est indivisible », enseigne-t-on, à juste raison, aux enfants de France. Est-elle vraiment UNE, est-elle vraiment la même pour chaque citoyen ? J'entends évoquer, pour illustrer mon propos, les femmes victimes de violences et nos aînés.

Le 8 mars dernier, Journée internationale des droits des femmes, une femme de 46 ans était victime d'une tentative d'assassinat, de féminicide par un ex-compagnon aux pieds de la cathédrale de Metz. Ceci est une illustration locale d'une tragédie globale.

Depuis le début de l'année, on a répertorié 75 cas semblables en France. Le Département de la Moselle, en tant que chef de file de la Protection de l'Enfance, est un acteur quotidien de la lutte contre les violences intrafamiliales qui intègre la problématique des violences conjugales. En effet, 80 % des femmes victimes ont des enfants, ce qui en fait des co-victimes qu'il convient évidemment de protéger.

Le Département, par ses actions d'accompagnement médico-sociales de prévention et de soutien à la parentalité, d'évaluation des situations préoccupantes et de mise à l'abri des enfants victimes des violences intrafamiliales, d'hébergement des mères avec enfants de moins de trois ans, prend toute sa part dans ce combat contre ces types de violences. Naturellement, son action atteint ses limites.

Le 25 novembre 2017, le Président de la République déclarait l'égalité entre les femmes et les hommes, grande Cause du quinquennat, objectif d'ailleurs renouvelé pour son second mandat.

La lutte contre les violences faites aux femmes constitue le tout premier pilier de cette cause prioritaire.

En 5 ans, 5 lois ont été adoptées pour lutter plus efficacement contre les agressions faites aux femmes, tant conjugales, sexuelles ou sexistes.

Mais, face à ces brutalités, la nécessité, c'est la protection physique. Aussitôt après vient le toit, c'est-à-dire la protection pratique.

Pour une partie significative de ces femmes, les conséquences d'une séparation peuvent être dramatiques en l'absence de ressources suffisantes pour retrouver un habitat stable. Le nombre de logements adaptés est notoirement insuffisant. C'est à la fois un constat et une triste réalité.

Ce manque d'offre de résidences appropriées à la situation de ces femmes victimes et de leurs enfants a malheureusement pour conséquence, trop souvent, le retour au domicile conjugal.

C'est pourquoi, je souhaite rappeler que le logement est un aspect central dans ces situations d'urgence et mérite d'être encore mieux pris en compte.

Face à ce constat, quelles sont les pistes d'amélioration envisagées par l'État pour proposer systématiquement des solutions pertinentes de relogement pour ces femmes en détresse ?

Ensuite, j'entends attirer votre attention sur la problématique du vieillissement de la population. De nombreuses voix se sont élevées pour souligner l'ardente nécessité d'une ample loi sur le grand âge, embrassant tous les aspects de cette tendance inéluctable. En effet, en 2050, un Français sur trois aura plus de 60 ans ; l'espérance de vie en bonne santé en France est de 64 ans. Comment transformer un pays dont le nombre de personnes de plus de 80 ans va croître de 2,5 millions en 20 ans et de 5,7 millions en 50 ans ?

Sauf meilleur avis de votre part, et c'est là le sens de ma question, l'élaboration et le vote de cette loi semblent s'être nichés dans l'angle mort de l'actualité législative et des priorités de l'État.

Ainsi, doit-il en être dans une société avancée d'une République et une seule pour tous, protectrice et secourable, pour les femmes en grande souffrance autant que pour les aînés dans l'espérance de reconnaissance ?

Je vous sais gré, Monsieur le Préfet, de votre éclairage.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Monsieur le Préfet sur ces trois interventions.

M. LE PREFET TOUVET.- Vos trois questions illustrent bien le rôle central de l'Etat, celui vers lequel on se tourne dans les grandes difficultés. Je ne prétends pas avoir de réponses à tout. Je vais essayer de vous donner quelques éléments d'éclairage.

Pour ce qui concerne les Ukrainiens, j'en ai parlé dans mon propos introductif. Pour ce qui concerne le renouvellement des titres, il a été décidé de prolonger ces autorisations provisoires de séjour jusqu'en 2024. Elles sont délivrées pour six mois. Cela pourra être renouvelé jusqu'en 2024 et même au-delà jusqu'en 2025 sous réserve d'un vote au Conseil de l'Union Européenne. Voilà pour leur situation administrative.

Lors des périodes de renouvellement significatif, on a même une file d'attente spéciale Ukraine à l'entrée de la Préfecture et parfois même certains nous reprochent de faire davantage pour les Ukrainiens que pour les autres étrangers. Donc, c'est tout en nuance que nous devons agir.

Pour le logement, on poursuit notre action mais c'est un travail avec les bailleurs sociaux pour trouver les appartements nécessaires ; et je n'oublie pas les personnes hébergées à l'AFPA de Saint-Avoid. On ne se limite pas à la question de l'hébergement

et du logement mais aussi à l'enseignement de la langue française pour permettre à ceux qui souhaitent rester pendant une durée significative de pouvoir s'insérer au mieux ; c'est aussi le travail qui est fait à l'école, avec les 400 enfants qui sont accueillis et même pour 2 personnes ukrainiennes qui sont arrivées et qui ont été embauchées par l'Education Nationale parce qu'elles étaient déjà bilingues. Donc, elles contribuent très positivement à l'insertion des Ukrainiens arrivés en France et à la compréhension entre parents et écoles pour que ces enfants profitent d'une scolarité dans les meilleures conditions possibles.

Un travail est aussi fait pour les accompagner vers l'emploi même si relativement peu d'entre eux ou peu d'entre elles puisque ce sont en majorité des femmes se sont inscrites à Pôle Emploi. Il y a 200 personnes sur ces 1 200 adultes qui sont inscrites à Pôle Emploi mais on constate, outre les difficultés linguistiques, les questions de garde d'enfants qui sont assez problématiques, les questions de mobilité. C'est la raison pour laquelle, dans l'hébergement, on a rencontré souvent des Ukrainiens qui n'étaient pas du tout désireux d'intégrer les logements qu'on leur proposait parce qu'ils les trouvaient trop isolés, et que cela réduisait leur chance d'accéder notamment à l'emploi.

Tout cela est un travail sur mesure auprès de chaque personne, de chaque famille mais ne doutez pas de l'implication des services de l'Etat ; et si des réunions supplémentaires sont nécessaires, je demanderai aux services de les organiser ou de les reprendre. Si, peut-être, une certaine inertie a pu se créer, j'en ignore le détail.

Concernant les questions de Mme TRAN sur les violences faites aux femmes, vous avez fait état des actions du Département. L'Etat agit en complémentarité. Je peux juste vous citer les priorités que développe l'Etat en Moselle.

D'abord, l'accueil et l'accompagnement des victimes notamment avec les intervenants sociaux en commissariat et en gendarmerie et le soutien à des associations qui accompagnent les victimes et qui favorisent la prévention des violences conjugales. Et nous travaillons étroitement avec ces associations financées par l'Etat qui assurent des permanences.

La deuxième action c'est l'accès à l'hébergement et au logement puisque les femmes victimes de violence conjugale sont prioritaires dans l'accès à l'hébergement et au logement sur le contingent que l'on appelle « le contingent préfectoral » et on a évoqué cela récemment avec les services. Nous avons 36 places d'hébergement dédiées pour les femmes victimes de violence. Il y en avait 26 en 2021. Vous pouvez

estimer que ce n'est pas encore suffisant mais il y a un effort supplémentaire significatif qui a été fourni.

Troisième axe, c'est la formation et la mise en réseau des professionnels qui viennent accueillir les victimes parce que cela ne s'improvise pas comme dans toutes les missions d'écoute, d'accueil de personnes en difficulté, il faut une formation, et ces réseaux de professionnels chargés de l'accueil sont présents et animés par des chefs de file issus des associations.

Puis, la quatrième action que je peux citer, c'est la pérennisation de l'expérimentation « un abri pour la vie » qui consiste à offrir aux personnes victimes de violence, dans les 48 heures, un logement issu du parc social et un accompagnement psychosocial.

Je ne peux pas vous assurer que tout cela a été mis en œuvre dans chaque situation mais, en tout cas, ce sont les actions sur lesquelles nous travaillons.

Nous avons aussi dans les propos de Mme TRAN une question sur la loi Grand âge, je ne sais pas où elle en est exactement mais il ne vous a pas échappé que le calendrier parlementaire a été un peu chargé ces derniers temps. En tout cas, elle consiste à renforcer le pilotage de la politique de prévention de la perte d'autonomie pour les personnes âgées, -et j'en parlais à l'instant avec la question de la mobilité et du permis de conduire- la perte d'autonomie est souvent une des causes de départ du domicile et de la nécessité de trouver un hébergement distinct. Plus on peut retarder cette perte d'autonomie, plus on favorise le bien-être des personnes du Grand âge.

Un autre axe de ce projet de loi c'est la lutte contre les maltraitances qui a été soulignée par l'actualité, hélas, ces derniers mois. Puis, c'est de garantir à chacun un hébergement avec des prestations de qualité par des professionnels accompagnés et bien formés. C'est toute la problématique des hébergements en établissement qui vient suppléer le logement quand la personne a atteint un degré de dépendance qui ne lui permet plus de rester chez elle ou quand sa famille ne peut plus l'assister dans ses démarches du quotidien.

Je n'oublie pas, Président, la question de Mme SCHNEIDER, même si je l'ai prise en dernier, c'est parce que ce n'est pas la plus facile. Je ne sais pas exactement dans quelles conditions les conséquences du report de l'âge à la retraite ont été prises en compte pour ce qui concerne les bénéficiaires du RSA. Ce que l'on peut quand même

dire de façon plus globale c'est que l'équilibre financier du régime des retraites est une des conditions du bon fonctionnement de l'économie. On peut penser que, quand les régimes publics, quand les régimes sociaux sont à l'équilibre, l'économie s'en porte mieux et cela favorise l'emploi de l'ensemble des personnes qui sont en âge de travailler. Même si ce n'est pas une réponse directe à la difficulté que vous avez soulignée et pour laquelle j'essaierai de vous apporter une réponse écrite dans les jours à venir, on peut souligner que nous connaissons actuellement une situation où les entreprises manquent de main-d'œuvre et le Département l'a constaté avec bonheur en voyant le nombre de bénéficiaires du RSA diminuer significativement. On peut espérer que cela profite aussi aux bénéficiaires du RSA sénior et c'est un des volets de ce projet de loi sur les retraites que de favoriser la poursuite de l'emploi des séniors jusqu'à l'âge auquel ils peuvent prétendre à une retraite à taux plein.

Tout ceci est assez général, je le reconnais mais nécessite d'être appuyé par des actions concrètes. En tout cas, je n'oublie pas votre demande de faire appel à l'Etat pour soulager les finances du Département. Je reconnais bien là les collectivités locales dans leur ensemble mais j'y vois une marque à la fois de confiance, de reconnaissance et de solidarité nationale.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur le Préfet.

Madame KUNTZ.

Mme KUNTZ.- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Mon intervention va porter sur la double vulnérabilité d'enfants confiés au Département, et les besoins qu'engendre cette situation.

Permettez-moi, Monsieur le Préfet, d'attirer votre attention sur les besoins spécifiques de nombreux enfants protégés en Moselle. En effet, sur les 1 988 mineurs confiés au Département fin février, 40 % font l'objet d'une notification MDPH.

Ce taux de notification est bien plus élevé qu'en population générale. Ce lien entre l'enfance en danger et handicap est difficile à expliquer, et la psychopathologie des enfants placés complexe. Comme vous l'avez dit, les enfants actuellement entendent beaucoup parler d'Ukraine, de guerre, de difficultés, de dérèglement climatique. Est-ce que tout cela n'agit pas sur l'enfant ? Ce sont des questions que l'on se pose. On ne sait pas mais il y a surtout ce qui a pu se passer : les difficultés des parents de pouvoir élever

leurs enfants. On ne naît pas parents mais on devient parents. Ces résultats démontrent la nécessité d'un suivi adapté aux besoins spécifiques de ces enfants.

Ainsi, quelques chiffres peuvent illustrer ce phénomène dans notre département. Fin février, 51 mineurs sont en attente de place en IME (Institut Médico-Educatif), ITEP (Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique) ou SESSAD (Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile). 42 enfants de plus devraient pouvoir bénéficier de soins et d'un suivi par un pédopsychiatre. Et enfin, 30 jeunes majeurs sous amendement CRETON restent confiés dans les MECS (Maisons d'Enfants à Caractère Social) en attente d'intégrer un établissement spécialisé.

Au total, ce besoin de prises en charge spécifiques représente 4 % du nombre d'enfants mineurs qui nous sont confiés.

Face à ces défis, et pour pallier ces manques de places, le Département de la Moselle a pris diverses initiatives. Je citerai, par exemple, la création d'une équipe mobile pour soutenir les éducateurs des MECS qui accueillent ces jeunes en double vulnérabilité. Je pense aussi à la mise en place d'un SAS, un dispositif d'hébergement et d'accueil qui permet aux jeunes majeurs de sortir des MECS en attendant qu'une place dans un établissement spécialisé s'ouvre pour eux. Ces deux dispositifs concernent pour l'instant 15 jeunes, et ont vu le jour dans le cadre de la contractualisation Enfance, signée avec l'Etat et l'ARS en 2020 et conclue pour 3 ans. Nous sommes en 2023.

Monsieur le Préfet, ces deux mesures, cofinancées par l'Etat et l'ARS, coûtent 1 M€ par an. Qu'en sera-t-il en revanche à la fin de cette convention triennale ? Pour l'instant, nous ne disposons d'aucune information de nature à nous rassurer sauf par des réponses : fermeture de places en IME, fermeture de places en ITEP. Vous comprendrez mon inquiétude.

La pédopsychiatrie souffre, c'est un véritable appel à l'aide que je vous fais. N'oublions pas que les enfants d'aujourd'hui seront les adultes de demain. Mais c'est leur avenir qui est en jeu ; c'est notre avenir, c'est l'avenir de la Moselle. Il y a urgence. Il y a question comme vous avez pu le dire. Nous travaillons tous ensemble. J'ai une devise, seul on va vite mais ensemble on va loin. Je compte sur votre soutien.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Madame PASTOR.

Mme PASTOR.- Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les représentants de l'Etat, mes chers collègues.

Récemment, le 9 février 2023, le Tribunal administratif de Rouen a condamné l'Etat à verser plus de 85 000 € de dommage et intérêts à la famille d'un jeune enfant autiste n'ayant pas bénéficié de la prise en charge en établissement à laquelle il avait droit, et ce pendant 4 ans.

Le tribunal a estimé que l'Etat a manqué dans son rôle de prise en charge adaptée en n'assurant pas la scolarité de cet enfant, l'Etat a non seulement privé ses parents de la possibilité de voir leur enfant grandir et évoluer dans de bonnes conditions mais il les a également contraints à accomplir un important travail de démarches administratives et à organiser eux-mêmes une prise en charge alternative.

Dans le Département de la Moselle, mes collègues conseillers et moi-même sommes régulièrement interrogés quant à des situations où la prise en charge n'est pas adaptée à l'enfant.

L'école inclusive se devait de scolariser CHAQUE enfant mais avec un enseignement ADAPTE aux besoins et aux particularités de chacun.

Changer le regard sur le handicap, j'aime vraiment cette phrase, favoriser les interactions entre tous les enfants, on le souhaite tous. Mais l'école inclusive comme on la pratique aujourd'hui, c'est bien beau sur le papier, mais dans la pratique c'est beaucoup plus complexe.

Commençons par les Instituts Médico-Educatifs : (IME). Ces établissements susceptibles d'accueillir des enfants au handicap plus lourd. Dans la plupart des cas, on a atteint nos capacités maximales d'accueil en Moselle et les listes d'attentes sont importantes.

Avec 19 IME pour environ 1 400 places, le délai moyen d'accueil pour un enfant oscille entre 8 mois et 1 an, ce qui signifie que certains enfants, certaines familles attendent 1, 2 voire 3 ans avant qu'on leur ouvre la porte de l'IME.

Depuis 1989 et l'amendement CRETON, la loi permet le maintien dans ces structures des jeunes majeurs handicapés, le temps de les orienter dans d'autres structures. Aujourd'hui, en Moselle, on en est à 300 situations, 1 400 places en IME, 300 jeunes majeurs en attente d'orientation. C'est là que commence ce que j'appellerai l'effet cascade.

Un enfant qui devait être accueilli en IME, au handicap lourd, se retrouve en classe ULIS. Il attend une place. Ils sont 3, 4, 5 parfois à attendre une place en IME. En attendant, d'autres enfants dans les classes dites traditionnelles relèveraient bien de ces classes ULIS mais le problème c'est qu'il n'y a plus de place en ULIS. Donc, cela bouche, et dans certaines communes, la continuité n'est même pas assurée entre le primaire et le secondaire. Par exemple, quand on passe de l'école primaire de Sarralbe au collège de secteur, il n'y a plus de classe ULIS. Elle a disparu. L'enfant doit changer de secteur (Puttelange, Farébersviller, Sarreguemines), prendre un transport en commun (pour un enfant qui a déjà du mal à se repérer), pour qu'au final, il n'y ait de toute façon plus de place dans ces établissements pour l'accueillir. Imaginez-vous ces enfants scolarisés en classe ULIS arriver au collège qui se retrouvent en classe traditionnelle.

Il y a ensuite la question de la prise en charge adaptée par l'école inclusive.

Concrètement, en Moselle, pour l'année scolaire 2022, l'Éducation Nationale disposait de 1 555 AESH (Accompagnements d'Elèves en Situation de Handicap) pour 3 507 enfants notifiés à la MDPH.

Un quart d'entre eux ont une aide individualisée, c'est-à-dire qu'ils ont un adulte avec eux toute la semaine.

Trois-quarts des élèves restants (2 561) ont une aide appelée mutualisée, 3 à 4 demi-journées par enfant et par semaine, Les AESH se coupent en 3, 4, voire 5 enfants. Une nouvelle fois, j'aimerais attirer votre attention : mettons-nous à la place de l'enfant. Ce que j'amène ici, ce ne sont que des chiffres mais, sur le terrain, c'est de l'humain. Ce sont des enfants dont les besoins ne sont pas pris en compte, les réponses ne sont pas adaptées.

C'est cet enfant qui pleure toute la journée en classe ; cet autre qui va se coucher sur un tapis au fond de la classe parce qu'une journée d'école pour lui c'est trop long. C'est celui qui, compte tenu de sa pathologie, fait parfois des crises, qu'il faut contenir et de savoir si ses crises vont se passer lors des trois demi-journées où son AVS (Auxiliaire de Vie Scolaire) est là. C'est cela la réalité du terrain.

Sous prétexte de l'école inclusive, on finit par mettre l'enfant face à son handicap. Sa différence est mise en lumière alors que la convention relative aux droits des

personnes handicapées voulait initialement promouvoir et protéger la dignité de ces personnes. On en vient à en faire l'inverse.

Ce qui entraîne des dommages collatéraux, des ambiances de classe parfois difficiles, des enseignants qui peinent dans leur mission à dispenser des savoirs. Les enfants que l'on souhaitait, à la base, inclure ne sont pas pris en charge décemment et les autres n'arrivent plus à apprendre.

140 000 AESH au niveau national ce n'est pas rien. On note qu'un effort est fait. On ne peut pas mettre un accompagnement derrière chaque gamin scolarisé, je l'entends, nous l'entendons tous ici. Mais le principe même de l'accompagnement c'est de tendre vers l'autonomisation. Il faut trouver une solution alternative.

Construire une école où tous les enfants aient les mêmes droits et les mêmes chances mais ça ne se fera pas d'un coup de baguette magique ; on l'entend.

Aujourd'hui, trop de gamins en subissent les conséquences. Ils ne sont ni accueillis ni accompagnés comme il se devrait et certains ne sont simplement pas du tout scolarisés. C'est un problème politique dans le sens où ce n'est pas qu'une question de moyens.

Mes demandes, Monsieur le Préfet, sont les suivantes : Va-t-il y avoir une augmentation des places en IME ? Qu'en est-il de ces collèges qui n'ont pas de classes ULIS ? Peut-on accepter cela ? Quand aura lieu la prochaine Conférence Nationale sur le Handicap et quelles sont les annonces qui y seront faites ? Enfin, on entend parler actuellement d'un Plan école inclusive 2, 2^{ème} épisode, est-ce le cas ? Tiendra-t-il compte des constats que nous vous soumettons aujourd'hui et dans quelle mesure ?

Je vous remercie de m'avoir écoutée et pour les réponses que vous voudrez bien apporter.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Madame REBSTOCK en l'absence de Mme ZIROVNIK.

Mme REBSTOCK.- Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les représentants de l'Etat, chers collègues. Permettez-moi d'être aujourd'hui la porte-parole de ma collègue Rachel ZIROVNIK, malheureusement empêchée ce jour.

Le contexte de crise COVID a fortement ébranlé notre jeunesse que beaucoup cite comme sacrifiée. Le Conseil Départemental des Jeunes nous a ainsi, à de

nombreuses reprises, confié ce sentiment de détresse existant et sa volonté de pouvoir travailler sur ce sujet.

Si le Département entend ainsi soutenir cette volonté et l'ensemble des actions visant à renforcer la santé mentale de nos plus jeunes, nous souhaiterions avoir votre éclairage sur les démarches et dispositifs concrets que l'Etat souhaiterait pouvoir mettre en place à ce sujet ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci pour la brièveté et la précision de votre intervention, Madame.

Merci beaucoup. Je vais passer la parole à Mme BORYSIK sur le domaine de la santé sous toutes ses formes.

Mme BORYSIK.- Monsieur le Président, Monsieur le Préfet. Tout d'abord, je vous remercie de m'accorder la possibilité de poser cette question. Ma question sera très brève.

On assiste depuis un certain temps à un phénomène qui est extrêmement préoccupant et qui est en évolution constante, c'est le problème de la désertification médicale. Ce phénomène, et c'est extrêmement surprenant, ne touche plus uniquement les communes rurales mais il concerne aussi certains quartiers de zones urbaines.

Pour essayer de pallier cette carence, on a recours au fameux CLS, le Contrat Local de Santé. J'aurais aimé savoir quel était le positionnement de l'Etat sur ce Contrat Local de Santé. Envisage-t-il d'en généraliser le recours ? Si tel est le cas, on peut regretter au sein du Département du peu de pouvoir du Département en la matière. Ne serait-il pas envisageable de faire du Département un partenaire obligatoire et non plus facultatif ou de prévoir une procédure consultative qui lui permettrait de donner son avis et, dans le meilleur des cas, d'envisager un avis conforme.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Monsieur le Préfet.

M. LE PREFET TOUVET.- Mesdames, vous avez posé des questions très techniques, qui montrent bien votre implication et votre connaissance des sujets. Je vais devoir faire appel à du soutien, parce que je n'ai pas la capacité de répondre avec la même précision à vos questions, même si je ne méconnaiss pas les enjeux humains que vous avez très

bien soulignés qui rejoignent ce que je disais sur le premier ou le dernier kilomètre. Ce souci permanent que les politiques publiques trouvent une application concrète auprès de ceux qui en ont besoin.

Madame HIMMER, déléguée territoriale de l'ARS (Agence Régionale de Santé), peut m'aider pour vous renseigner.

Mme HIMMER.- Merci, Monsieur le Préfet. Bonjour à tous.

Je vais commencer par répondre à la question sur les IME et les ITEP. Mes propos seront complétés par le DASEN adjoint concernant l'école inclusive sur laquelle nous sommes compétents en commun.

Sur les IME, je voudrais juste rappeler qu'il n'y a pas eu de suppression de places d'IME depuis 5 ans. Les suppressions précédentes étaient en fait la transformation de services pour adapter l'offre et répondre à des nouveaux besoins qui n'existaient pas et sortir du tout institutionnalisation.

Concernant les taux d'équipement. On est dans des taux d'équipement qui sont soit supérieurs à la moyenne régionale ou nationale, soit qui sont à peu près équivalents. Donc, en termes d'équipement, on ne serait pas moins doté que d'autres départements. Néanmoins, il y a bien des demandes de prises en charge qui sont aujourd'hui non assumées avec des listes d'attente sur lesquelles on travaille en lien d'ailleurs avec les services de la MDPH pour trouver malgré tout des solutions et construire des parcours qui seront un peu plus séquentiels et permettre d'apporter des débuts de réponses ou des réponses à ces familles qui attendent une prise en charge. Il est à noter, même si cela peut paraître insuffisant, qu'un certain nombre de moyens ont été déployés ces dernières années pour venir renforcer l'offre même si ce n'était pas en création de places d'IME mais avec un certain nombre soit de services, soit de plateformes de coordination pour améliorer le diagnostic et ensuite le parcours de ces enfants, soit d'autres unités d'enseignement plus spécifiques venant contribuer à l'inclusion en milieu scolaire mais avec un accompagnement plus spécifique. Je parle, par exemple, des unités d'enseignement pour enfants en maternelle ou encore sur le primaire. La même chose se développe aussi sur les âges suivants.

Sur les éléments de l'inclusion, un comité départemental de suivi de l'inclusion scolaire est en place depuis 2 ans. Il se réunira cette année pour la troisième session. L'idée est de suivre ces difficultés liées à l'inclusion. C'est quelque chose que l'on

considère comme “acquis” depuis un certain nombre d’années. En réalité, il y a encore pas mal de travail à faire sur le terrain pour faire ancrer cette inclusion scolaire, et cette inclusion de manière globale aussi dans le milieu ordinaire avec un travail avec les partenaires adaptés à la fois à la reprise mais aussi les prises en charge concernant ces jeunes qui aimeraient pouvoir accéder à une scolarité ordinaire. Néanmoins, cela ne gomme pas les besoins spécifiques et plus complexes pour lesquels l’institution restera nécessaire. On travaille à ce que ces familles aux situations parfois complexes et pour lesquelles nous sommes prêts en général, quand il y a une solution à l’ARS, à apporter les moyens complémentaires à l’institution qui prendra en charge cette situation non résolue.

Sur le volet de la jeunesse et de la prise en compte de la dimension santé mentale pour la jeunesse, il y a une difficulté de démographie en pédopsychiatres que vous connaissez et qui n’est pas que mosellane mais aussi nationale. Il y a quelques alternatives qui ont pu être proposées notamment avec les consultations de psychologues pour renforcer la nécessité de pouvoir accéder, y compris d’ailleurs pour les adultes mais en tout cas pour les jeunes, à un suivi psychologique et pouvoir répondre à cette détresse.

Un autre levier, c’est le projet territorial de santé mentale qui vient d’être réactivé qui a identifié dans ce cadre un certain nombre de projets et d’actions qui pourraient être financés pour pouvoir permettre de couvrir la santé mentale et les derniers appels à projets, dont les appels à projets nationaux, ont plutôt favorisé, à la demande de nos services, les offres permettant de répondre à la santé mentale des jeunes notamment les équipes mobiles de pédopsychiatrie sur la Moselle Est ou encore le fait de pouvoir finalement pérenniser l’équipe mobile d’appui au médico-social coporté par l’hôpital de Jury et l’EBDA (Etablissement Public Départemental pour Adultes Handicapés) pour apporter des solutions à ces jeunes avec plusieurs dimensions. Vous l’expliquez, il n’y a pas que les citoyens, il y a aussi les enfants des MECS, par exemple. Concernant la réponse au SAS et à l’équipe mobile, nous travaillons actuellement avec les équipes du service du Conseil Départemental pour pouvoir pérenniser ces deux dispositifs en y mettant les moyens qui avaient été consacrés dans le cadre de la contractualisation de dispositifs, si on le peut, que l’on étendra un petit peu. En tout cas, on travaille bien à leur pérennisation.

Le dernier sujet concernant les contrats locaux de santé (CLS) et la place du Conseil Départemental dans ces contrats locaux de santé. Le Département est bien considéré comme un partenaire. Certes, ce n'est pas un partenaire obligatoire dans le sens où la loi n'impose pas au Département d'être partenaire. En revanche, dans toutes les démarches CLS, le Département est systématiquement associé et invité. Il peut y avoir des représentants ou pas selon le calendrier. Mais le Département est un partenaire que l'on peut considérer tout à fait comme légitime. Vous parliez tout à l'heure de délibération qui serait conforme. Si le Département s'engage à signer, bien évidemment, comme chaque contrat, je parle sous le contrôle de M. le Président, c'est soumis aux instances du Conseil Départemental- forcément, ce seront des avis conformes si effectivement le Département s'engage dans la signature.

Pour revenir sur la place du contrat local de santé, on souhaite qu'il soit un levier des politiques publiques en articulation avec les PTRTE (Pacte Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique)mais vraiment d'être le lieu où l'on va concentrer les sujets de santé publique et d'essayer dans la mesure du possible que ce soit ce contrat qui soit la coordination de l'ensemble des démarches qui pourraient être menées en matière de santé.

Je vous remercie et je laisse compléter par mon collègue.

M. COTTET.- Monsieur le Préfet, Monsieur le Président du Conseil Départemental, Mesdames et Messieurs les Conseillers Départementaux, chers collègues du corps préfectoral, des services administratifs de l'Etat et du Conseil Départemental.

Je me permets de prendre mon papier parce que je voudrais être précis dans les chiffres que je vais vous indiquer.

J'aborderai d'abord les AESH et, ensuite, question qui n'était pas au programme mais à laquelle je répondrai sur les ULIS second degré.

La première question des AESH. Quelques chiffres. Je rappelle que la Moselle compte 7 880 élèves en situation de handicap:

- 56 % c'est à dire 4 453 sont scolarisés en milieu ordinaire.

- 27 % sont scolarisés en milieu ordinaire avec l'appui d'un dispositif ULIS, soit 2 151 élèves.

- 16,2 % des élèves sont scolarisés dans des unités d'enseignement des établissements médico-sociaux, 1 276 élèves.

La Moselle scolarise la majorité des élèves en situation de handicap dans le milieu ordinaire à 83 %. Il faut noter que, parmi ceux-ci, 52 % sont dans le 1^{er} degré, 48 % dans le second degré.

Qu'est-ce que l'accompagnement des élèves en situation de handicap ? C'est tout d'abord le respect du droit commun dans un objectif d'accessibilité. L'environnement scolaire s'adapte aux besoins de tous les élèves avec différents leviers : adaptation pédagogique, programme, projet personnalisé, appui du service de l'école inclusive, appui du médico-social dans les écoles. Sur les aides du droit commun, c'est pour cette raison que j'insiste sur cette logique, c'est qu'avant de passer à la phase de détermination d'un handicap, l'école se doit d'apporter toutes les aides possibles pour accompagner les élèves. C'est pour cela que l'on met en place, que ce soit dans le 1^{er} degré ou le second degré, tout un tas de dispositifs permettant à l'élève d'être dans une meilleure situation d'apprentissage.

Si ce droit commun atteint ses limites, on procède à une évaluation fine des besoins de l'élève par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

Les compensations proposées sont de deux ordres. Il y a l'accompagnement humain mutualisé. L'objectif de cet accompagnement humain, c'est conduire les élèves vers davantage d'autonomie. Ce n'est pas simplement faire des prises en charge, c'est vraiment accompagner pour que l'élève soit plus autonome, qu'il puisse faire aussi avec de moins en moins le besoin d'un accompagnement. C'est vraiment cet objectif.

C'est un enjeu parce que, certes dans le 1^{er} et le second degré, on est relativement proche des élèves mais notre objectif c'est qu'ils soient scolarisés dans le supérieur ou en post-bac et qu'ils soient en capacité de mener leurs études.

Le deuxième objectif de l'accompagnement humain, c'est l'accompagnement individualisé. Là, il s'agit particulièrement de répondre aux besoins qui nécessitent une attention soutenue et continue relevant de la sécurité première et des besoins physiques et physiologiques des élèves.

Voilà les deux versants de l'accompagnement.

Quelques chiffres sur cet accompagnement. 3 624 élèves sont notifiés pour un accompagnement humain dont 27 % soit 972 élèves pour un accompagnement individualisé dont 867 sont accompagnés, 73 % sont notifiés pour un accompagnement mutualisé.

Concernant les emplois, vous l'avez parfaitement dit Madame la Conseillère, il y a bien 1 555 AESH employés dans le département de la Moselle.

Actuellement, nous procédons au fil de l'eau à des recrutements supplémentaires puisque l'Etat nous a accordé des moyens mais, et là, on est face à quelques difficultés quand même, vous savez très bien que le marché de l'emploi est tendu que ce soit sur Metz ou Thionville, et que l'on a une certaine pénurie de candidatures. On a eu aussi des démissions importantes. Il faut savoir que 5,4 % de l'effectif total, soit 84 AESH ont démissionné pendant l'été. Non seulement, on doit faire des recrutements supplémentaires mais, en plus, on doit recruter tous ceux qui ont démissionné à un certain moment. Vous comprenez que l'on est en flux tendu sur ce sujet, sachant aussi que la DSDEN de la Moselle gère l'ensemble des emplois AESH pour l'académie. Nous sommes le service mutualisé pour l'académie.

Les recrutements au fil de l'eau s'effectuent et, depuis janvier, nous avons recruté 250 personnes. Et on continue tous les jours.

Voilà, globalement, la situation sur les AESH.

Sur les ULIS, on était en 2019 à 76 ULIS collèges, sachant qu'il y a 90 collèges ; à la rentrée 2023, nous serons à 85. Donc, nous approchons du 100 % et j'espère bien que la rentrée 2024 verra ce 100 %.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Nous poursuivons avec notre collègue Laurent MULLER qui sera suivi de Jean FRANÇOIS.

M. MULLER.- Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Départementaux, la crise énergétique a mis en évidence la fragilité de notre approvisionnement énergétique ainsi que la fragilité des budgets municipaux des mairies Çet des charges de fluides qui pèsent lourdement sur les finances locales.

En février 2022, je vous avais déjà interpellé sur cette situation et sur la nécessité d'obtenir un réel concours de l'Etat pour limiter l'explosion de nos coûts de fonctionnement jamais connue jusqu'à présent.

Aujourd'hui, face à une situation qui perdure avec le conflit russo-ukrainien, et à des horizons encore lointains et parfois incertains avec ceux de la construction de nos nouveaux réacteurs nucléaires, même les élus locaux que nous sommes s'interrogent sur la sauvegarde de notre indépendance énergétique autant que sont les conséquences budgétaires pour nos collectivités en raison de nouvelles tensions diplomatiques avec des pays producteurs d'énergie.

Face à cette situation, il m'apparaît nécessaire de renforcer nos filières de production énergétiques vertes en développant les énergies renouvelées.

La Moselle-Est, Monsieur le Préfet, a toujours été une terre et un territoire de production énergétique. Nous en sommes fiers et cette vocation peut perdurer, et elle le doit même face à la situation actuelle.

Alors, le gisement de gaz lorrain nous offre aujourd'hui cette opportunité. Il représente au total un volume de 190 milliards de mètres cubes de gaz, soit, il semble, environ cinq années de consommation de gaz pour notre pays.

Avec un avantage clair et vertueux, celui de ne pas recourir aux techniques de fracturation hydraulique ou à d'autres procédés polluants, le gaz lorrain dont le projet d'exploitation est porté par la Française de l'Energie peut nous offrir une véritable bouffée d'oxygène.

Si certaines collectivités ou organismes s'étaient précédemment opposés à cette exploitation, je rappelle que, comme pour la situation de la centrale Emile Huchet remise en route certes temporairement pour nécessité nationale, les conjonctures évoluent.

Aussi, Monsieur le Préfet, ma question est très simple : l'Etat tendra-t-il la main à la Moselle et à la Moselle Est par ce biais et donc donner vocation à la Moselle à être Terre d'Energie et aussi source de souveraineté nationale ?

Merci, Monsieur le Préfet.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Monsieur Jean FRANÇOIS.

M. FRANÇOIS.- Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Préfet, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs. Nombre de mes questions, qui sont plus politiques que

techniques, Monsieur le Préfet, je vous rassure, rejoignent ce que vient de dire mon collègue à l'instant. Je vais un peu abrégé les choses pour éviter des redites.

Le nucléaire français est un fleuron industriel. Nous sommes très fiers de Cattenom mais un peu désolés quand on voit ce qui s'est passé notamment durant cet hiver, et d'autant plus désolés quand on constate que ce sont des ingénieurs américains qui viennent travailler sur nos centrales ici en France et particulièrement à Cattenom.

Monsieur le Préfet, quatre questions.

Pouvez-vous nous assurer que l'ensemble des réacteurs de Cattenom seront opérationnels pour l'hiver prochain comme l'a abordé mon collègue ?

Dans la même veine de charbon, si j'ose dire, pourriez-vous nous éclairer si, après mars, la centrale de Saint-Avold continuera à fonctionner parce qu'elle devait être fermée définitivement ? D'où provient le combustible brûlé à Saint-Avold ?

Puisque nous évoquons les énergies fossiles, bien sûr, je le dis très nettement, je soutiens tout à fait l'exploitation de gaz de couche en Moselle Est. On est un peu hypocrites ou un peu schizophrènes. On achète du gaz de schiste américain et on ne veut pas, ici, exploiter le gaz de couche que nous avons sous nos pieds. La décision reste en suspens depuis le printemps 2022. Il suffit de faire preuve d'un peu de courage à l'Etat et arrêter d'écouter ceux qui pensent que la terre les a attendus pour commencer sa rotation.

Enfin, Monsieur le Préfet, je tiens à aborder, ici, le projet éolien de Rezonville-Vionville, situé dans notre canton des Coteaux de Moselle. C'est un exemple qui illustre bien la difficulté pour les élus de terrain de contribuer significativement au grand effort national de développement des énergies renouvelables, coincés entre les injonctions contradictoires des uns et des autres.

Alors qu'une instruction du Gouvernement de septembre 2022 enjoint les autorités à accélérer et simplifier les procédures nécessaires au développement des projets liés aux énergies renouvelables, les élus se sentent bien seuls et abandonnés à leur sort.

Par ailleurs, une autre crainte est liée aux finances de la commune, puisque les potentielles ressources supplémentaires engendrées par l'implantation d'éoliennes seraient susceptibles de faire baisser la DGF... Ce serait bien là le comble !

Pouvez-vous, Monsieur le Préfet, nous informer sur ce qui est prévu en matière de simplification des procédures et des autorisations, en matière d'accompagnement des communes concernées par des projets éoliens, et enfin sur le sujet de la sécurisation des finances communales ?

Sur ces 4 ponts, éclairez-nous, Monsieur le Préfet, avec ou sans LED, au choix mais sans phare.

Je vous remercie

M. LE PRESIDENT.- Merci. Monsieur CORRADI.

M. CORRADI.- Monsieur le Préfet, je crois que je vais vous aider à répondre, involontairement évidemment. Mon collègue n'a pas lu la loi. Je vais la lui rappeler quand même.

Monsieur le Préfet, je voulais juste savoir si la forêt de Mercy, menacée d'un massacre à la tronçonneuse par un projet d'installation de 34 hectares de panneaux photovoltaïques pouvait désormais dormir tranquille suite à la promulgation récente de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Ce projet qui contrevient aux dispositions et préconisations des documents d'urbanisme de la métropole, SCOTAM, SRADDET par exemple, fait toutefois l'objet d'une étude qui, je résume, doit dire si cette forêt est vraiment utile à quelque chose. Elle est pourtant classée à l'inventaire national du Patrimoine naturel et reconnue localement comme un réservoir de biodiversité, sûrement des petites bestioles !

Et cette toute nouvelle loi, qui a bénéficié d'une procédure parlementaire accélérée -c'est fou comme tout le monde s'empresse d'aller vite- cette loi affirme que les installations solaires (photovoltaïques) sont interdites dès lors qu'elles nécessitent d'abattre les arbres.

Ouf ! Mais non ! C'est le principe. Car on lit plus loin qu'il peut être contourné par, je cite : la présomption de reconnaissance de la raison impérative d'intérêt public majeur. Il fallait le trouver ! C'est trouvé.

Et donc de déroger à l'obligation de protection des espèces, justement protégées.

Je passe sur le rôle mineur dévolu au juge administratif et sur le fonds de garantie rassurant pour les porteurs de projets malchanceux ou timides.

Monsieur le Préfet, je donne juste quelques indications, comme vous le comprenez, pour que mes collègues qui n'auraient pas encore eu le temps de prendre connaissance de cette loi soient un tout petit peu au courant.

Pas à vous évidemment, Monsieur le Préfet, puisque vous êtes en charge de la promouvoir.

Comment ?

Car la marche forcée imprimée par le Gouvernement aiguise les appétits des producteurs d'énergie certes comme de certains élus aussi. La manne financière promise ne laisse pas indifférent.

La Ministre de la Transition Energétique annonçait d'emblée qu'il s'agissait de lever tous les verrous administratifs et juridiques à la construction de ces infrastructures.

Comment éviter les dérives ? Mais qu'est-ce qu'on appellera alors dérive ?

Mes inquiétudes portent autant sur les terrains naturels que sur les terres agricoles qui pourraient se voir confisquées au profit de projets industriels.

L'indépendance énergétique ne doit pas faire obstacle à l'indépendance alimentaire.

En Moselle, il y a plusieurs centaines d'hectares de friches industrielles avec pour certaines des sols très pollués susceptibles de recevoir des installations photovoltaïques.

J'imagine qu'elles seront privilégiées comme zones d'accélération.

Quid des élus locaux ? Seront-ils forcés de jouer le jeu et le pourront-ils sans tomber dans le panneau ?

Je serai d'autant plus attentif à votre réponse que je vais être confronté tout prochainement à Vitry à un projet de ce type de 20 hectares sur d'anciennes terres agricoles, terres naturelles et boisées.

D'après Mme la Ministre, on ne peut refuser que si l'on est d'accord. C'est-à-dire proposer des zones pour en exclure d'autres.

A voir.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Monsieur le Préfet.

M. LE PREFET TOUVET.- Je crois que nous nous situons là en plein dans les injonctions contradictoires que vous avez évoquées. Tous favorables à la transition énergétique et conscients de notre responsabilité mais quand il s'agit ensuite de choisir l'implantation précise, on a un petit peu plus de mal. Je vais essayer d'être concis même si je n'ai pas réponse à tout.

Sur le gaz de couche, cité par M. MULLER et M. FRANÇOIS, c'est un dossier qui est à l'instruction au ministère. C'est une demande de concession c'est-à-dire une demande de possibilité d'exploitation exclusive d'un gisement pour lequel le ministère doit vérifier la capacité technique et financière de l'exploitant, pour être sûr qu'avant de lui accorder ce droit d'exclusivité qui devra être suivi d'une autorisation d'exploitation minière, de s'assurer qu'il en est bien capable et qu'on ne prive pas d'autres candidats de cette même faculté. Voilà ce que je peux vous dire.

J'ai cru comprendre que la décision pourrait venir bientôt mais « bientôt », c'est toujours incertain.

Sur Cattenom, vous me prêtez de grands pouvoirs bien au-delà de ce dont je dispose. Vous me demandez si je peux garantir que la centrale nucléaire fonctionnera sur deux pattes, sur trois pattes, sur quatre pattes, je n'en sais rien. Je peux vous répercuter la situation de fait. Actuellement, elle fonctionne avec deux réacteurs, les 1 et 4. Le réacteur 3 a été mis à l'arrêt il y a déjà assez longtemps pour vérifier les fissures dues à la corrosion sous contrainte et qui devrait redémarrer dans les semaines à venir. Le réacteur 2, qui a fonctionné cet hiver, a été arrêté volontairement pour un rechargement de combustible et une vérification des tuyauteries. Il y en a pour environ 5 mois, jusqu'au mois d'août prochain. Voilà ce que je peux vous dire pour la centrale de Cattenom.

Sur la centrale de Saint-Avold, elle devait s'arrêter définitivement au printemps 2022. Le Gouvernement a demandé à l'exploitant de poursuivre son fonctionnement compte tenu de la situation énergétique. Je ne peux pas vous dire ce qu'il en sera l'année prochaine, où nous en serons notamment dans les centrales nucléaires, et s'il sera encore nécessaire de faire appel à la centrale de Saint-Avold qui a beaucoup moins fonctionné qu'on ne l'avait anticipé d'ailleurs puisque l'hiver a été doux et que le charbon dont je me suis surtout assuré qu'il ne venait pas de Russie, je crois qu'il vient en partie de Colombie et d'Afrique du Sud. Il ne vient pas de France, c'est sûr ! Voilà ce que je peux vous dire sur Saint-Avold.

Sur le gaz de couche, j'ai déjà répondu.

Sur l'éolien à Rezonville, comme le photovoltaïque à Mercy, pour l'instant, aucun dossier n'a été déposé à ma connaissance. Il n'y a pas de demande d'autorisation environnementale. Il n'y a pas de dossier arrivé dans les services de l'Etat. Cela dit, il y a la loi qui prévoit l'accélération des procédures, c'est-à-dire la définition de zones dans lesquelles l'éolien et le photovoltaïque seront favorisés ; c'est un travail qui sera fait avec les élus, les communes, avec en effet des exclusions pour les zones boisées. Qu'il y ait des exceptions dans la règle, c'est quand même une habitude bien française. Il y a toujours besoin de prendre en compte une conciliation entre différents intérêts publics contradictoires. Je ne peux pas me prononcer n'ayant vu aucun dossier. Je peux dire que pour ce qui concerne le photovoltaïque je suis très attentif sur les terres agricoles à ce que, et c'est d'ailleurs une obligation qui est désormais inscrite dans la loi, l'exploitation agricole ne devienne pas l'accessoire de la production photovoltaïque mais que ce soit l'inverse que le photovoltaïque vienne contribuer à l'amélioration de l'exploitation agricole. Puis, je suis aussi sensible à un autre aspect des choses, c'est la réversibilité parce qu'il peut y avoir un contrat signé actuellement entre un propriétaire et un énergéticien pour une certaine durée qui ne correspond pas nécessairement avec le bail agricole. Il faut pouvoir revenir à la production agricole comme antérieurement si le prochain exploitant le souhaitait. C'est vraiment une préoccupation importante surtout qu'un propriétaire, compte tenu des prix actuels, tire bien davantage de revenus des panneaux photovoltaïques que du fermage. Donc, il y a là une vigilance particulière qui doit être de mise et qui est traduite dans la loi par la consultation. Je crois que c'est un avis conforme des CDPPNAF, Commission Départementale de Protection du Patrimoine Naturel Agricole et Forestier. Il y a la possibilité, tant pour les communes dans la définition des zones que de la profession agricole ensuite, de pouvoir émettre un veto à une exploitation photovoltaïque qui s'avèrerait contradictoire avec la pérennité de l'exploitation agricole. Voilà ce que je peux dire dans les quelques minutes que le Président m'a imparties.

(Rires)...

M. LE PRESIDENT.- Je continue avec M. SUCK qui sera suivi de Mme TONIN.

M. SUCK.- Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les représentants des services de l'Etat, chers collègues. Deux éléments pour rebondir évidemment sur les propos des uns et des autres.

Sur la question du CLS, cela a été évoqué par Mme la représentante de l'A.R.S. il y a une vraie volonté aujourd'hui en Moselle de s'engager au travers des collectivités du territoire, voire du Département, de pouvoir aborder cette question comme une question prioritaire. Je crois qu'il faut faire confiance aussi aux territoires, à certaines collectivités, et je ne parlerai pas de mes autres fonctions, de s'engager fortement. Je voudrais saluer l'engagement de l'A.R.S. avec laquelle j'ai pu avoir un certain nombre de discussions. On est évidemment dans l'attente aujourd'hui des décisions de l'Etat puisqu'un certain nombre de CLS en Moselle pourraient d'ores et déjà être signés.

Lorsque, Monsieur le Préfet, vous évoquez ces deux droites parallèles qui, en principe, ne se coupent jamais, je voudrais vous dire que la Moselle compte désormais une sous-préfète au travers de Mme la Sous-Préfète de Sarreguemines dont j'ai pu mesurer la proximité au travers de ces nombreuses passerelles qui ont été tissées. Nous avons, collégialement, pu observer depuis quelques années que cela pouvait être sensiblement amélioré. J'ai fait preuve avec un certain nombre de collègues, voire de services de l'Etat, de beaucoup de patience. Et je crois que l'on peut, aujourd'hui, s'en féliciter. Le Département a pu le mesurer puisque la sous-préfecture de Sarreguemines est en charge du contrat du pacte de ruralité. J'ai pu découvrir après quelques années de Vice-Présidence en charge de l'aménagement du territoire que l'on a loupé beaucoup de rendez-vous pour n'avoir jamais été associés ; cela fait partie désormais de l'histoire et je crois que l'on peut se féliciter, au travers de la réunion que vous avez organisée de cette proximité entre les services départementaux, cette vision politique départementale, évidemment les travaux qu'a conduits Mme la Sous-Préfète sous votre autorité.

Lorsque l'on parle du Département, on ne revient pas sur sa grande histoire, cela a été évoqué par les uns et les autres. Cela permet aussi peut-être de rappeler que le Département, au-delà de ses compétences liées à l'équilibre de territoire, à la solidarité de territoire, à la mission qui est celle de la solidarité humaine, puisque c'est le cœur de métier, s'est toujours soucié de son environnement, de la qualité de vie, s'est soucié de sa biodiversité. Lorsque l'on entend les uns et les autres, on peut mesurer combien ces questions d'énergie, d'environnement sont des questions prioritaires et prégnantes. Je crois que c'est important de rappeler que le Département, depuis toujours, s'est engagé dans cette préservation du patrimoine naturel et donc, naturellement, j'ai une question un peu précise, un peu technique, mais permettant de mesurer combien le Département, au travers de son histoire, a toujours été présent et que, là aussi, la technocratie, sans doute quelques lois, essaie de l'en empêcher. Donc, le Département de la Moselle

œuvre en faveur des mesures agro-environnementales, ces mesures permettant à l'agriculteur de s'engager avec des compensations financières qui viennent compenser la perte de recette liée à une exploitation plus résiliente, plus respectueuse. Donc, le Département, en tant que co-financeur de ces différentes compensations qui, en définitive, sont des compensations qui visent à équilibrer le manque à gagner induit par la mise en place de pratiques vertueuses en matière d'environnement ainsi qu'en crédit d'animation où le Département a toujours fait preuve d'engagement dans le cadre de la redistribution de la taxe d'aménagement en faveur de la protection de la nature.

Ces mesures agro-environnementales dépendent du second pilier de la PAC financée par le FEDER ; ce second pilier a vocation non pas à apporter une aide économique mais à apporter des mesures financières pour accompagner l'agriculture dans sa préservation du patrimoine naturel. Celui-ci vise au développement des territoires ruraux et à une agriculture plus respectueuse que j'évoquais, du climat, et plus résiliente face au changement climatique. Or, selon une analyse juridique de la Direction Générale des Collectivités Locales, le financement de ces MAEC par le Département notamment dans le cadre du plan stratégique national pour la PAC à venir ne serait dorénavant plus envisageable car considéré comme une aide économique. Toute compensation s'est toujours transformée en règle générale par des moyens financiers et donc en kilo euro. Bien que la loi NOTRe ait fortement restreint la possibilité d'intervention des départements en matière d'aide économique agricole, il nous est toujours possible de financer les aides agricoles en complément de celles de la Région au titre de la solidarité territoriale.

La Région n'est plus autorité de gestion des MAEC, dites surfaciques, mais reste toutefois autorité de gestion des MAEC non surfaciques et, de ce fait, est encore actrice en matière de MAEC.

Aussi, si vous pouviez nous apporter votre analyse de cohérence sur cette impossibilité d'intervention du Département de la Moselle comme financeur de ces mesures agro-environnementales alors même que ces financements sont issus de la taxe d'aménagement.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Madame TONIN.

Mme TONIN.- Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, chers collègues.

Selon le rapport de la Commission Européenne, une réduction considérable des surfaces agricoles est annoncée d'ici 2030. Cela soulève la question de l'impact généré pour la Moselle.

En effet, la diminution des prairies est un risque potentiel à prendre en considération. Le développement des surfaces en herbe s'avère indispensable en matière de sécurité alimentaire. Outre le fait de lutter contre l'érosion des sols, de pouvoir être de véritables puits de carbone et de préserver la biodiversité, elles permettent en effet également de contribuer à l'autonomie fourragère ou encore de sauvegarder l'élevage.

A ce titre, quelle place occupe aujourd'hui la question alimentaire dans l'agriculture mosellane ? Et plus largement, quelles capacités opérationnelles sont aujourd'hui envisagées par l'Etat pour soutenir l'élevage sur notre territoire ?

Enfin, je vous demande de bien vouloir nous faire part de ce que l'Etat envisage pour sauvegarder, voire augmenter la place de l'herbe dans l'agriculture dédiée à la production alimentaire.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Monsieur REICHHELD.

M. REICHHELD.- Monsieur le Président, Monsieur le Préfet, mes chers collègues. Mon intervention de ce matin est dans la continuité de celle que j'ai déjà faite à la Chambre d'agriculture en présence de M. le Préfet. Elle concerne très clairement la gestion du foncier agricole dans notre département.

Bien entendu, un certain nombre de points méritent d'être éclaircis, même si le fonctionnement de la SAFER, donc de la Société d'Aménagement Foncière et d'Etablissement Rural dépend de Mme la Préfète régionale, il n'en demeure pas moins vrai qu'un certain nombre de dysfonctionnements frappent la Moselle et notamment le fonctionnement de la SAFER dans son ensemble.

La SAFER a trois missions. Pour commencer, c'est-à-dire prioriser l'attribution du foncier aux jeunes, le remaniement parcellaire et la proximité des exploitations. On peut malheureusement constater, et pour avoir fait partie pendant plus de 10 ans du comité technique et du conseil d'administration de cette structure, que pour bon nombre de dossiers on a toujours un tour de retard. Pour certains qui mériteraient l'attribution de foncier, quand ils ont passé l'âge d'être jeune agriculteur, c'est la priorité du remaniement

parcellaire qui passe avant. Lorsqu'ils sont en proximité, tout d'un coup, ils ont un concurrent jeune agriculteur qui est mis en avant. Concrètement, on ne sait jamais dans la réglementation quelle est la priorité qui est prise en compte, si c'est la priorité aux jeunes, si c'est le remaniement parcellaire ou si c'est la proximité.

Je répète que ce n'est pas de votre ressort mais il n'en demeure pas moins vrai qu'aujourd'hui en Moselle on se rend compte que les problèmes du foncier et notamment avec la SAFER se règlent au tribunal. Vous n'êtes pas sans savoir l'issue de l'affaire qui nous a concernés sur mon canton et plus précisément sur la commune de Saint Louis où une annulation d'une attribution a eu lieu très récemment, et elle est mise en exergue en ce moment.

Il y en a d'autres ou même des avocats parisiens sont aujourd'hui chargés des dossiers pour vous dire l'importance du foncier au niveau de la production agricole et du développement de notre agriculture. Nous sommes nombreux en Moselle à penser que la gestion de cette structure vient également de sa présidence.

Permettez-moi simplement de porter à votre connaissance que la présidence, historiquement, est toujours revenue soit à un représentant du syndicat majoritaire de la FNSEA ou alors à représentant de la Chambre d'agriculture. La personne qui occupe aujourd'hui cette fonction n'est ni membre de la Chambre d'agriculture ni représentative au niveau du syndicat majoritaire. Il n'en demeure pas moins vrai que l'ancien président de la structure, et je vais le citer, Marc MOSER a reconduit dans ses fonctions M. BECKER, aujourd'hui. On ne sait pas jusqu'à quand. On ne sait pas pour quelles raisons. Toujours est-il qu'il occupe la place de président de cette structure et fait, malheureusement, beaucoup d'insatisfaits au sein de notre département.

Monsieur le Préfet, je vous demande simplement ce qu'il y a lieu de faire. Le monde agricole ne retrouve plus la sérénité nécessaire en matière foncière. Je peux vous donner une indication. Cela ne se passe pas pareil dans tous les départements. Je prends pour exemple les départements voisins, le Bas Rhin ou la Meurthe-et-Moselle où les comités techniques font beaucoup plus attention à ce qui se passe. J'en veux pour preuve qu'il y a beaucoup moins de dossiers fonciers dans les mains de la justice. Là, très clairement, en Moselle, ça commence à être un problème, même un fléau.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Monsieur le Préfet.

M. LE PREFET TOUVET.- Merci Président. Je ne vais pas me défausser aussi facilement que sur la série précédente même si j'aurai besoin du concours technique de M. GIURICCI, Directeur Départemental des Territoires.

Je voudrais redire mon admiration pour les exploitants agricoles. Pour être un bon exploitant agricole, il faut non seulement être un bon cultivateur ou un bon éleveur mais il faut aussi être un bon gestionnaire de dossiers administratifs.

Je suis parfois dépassé en ce qui me concerne mais, heureusement, j'ai des équipes qui m'assistent, par la complexité de la réglementation des aides agricoles. Donc, je ne peux que répondre de façon générale notamment à la question qui m'a été posée sur la préservation des prairies, qui est tout à fait essentielle. Les prairies c'est l'outil nécessaire à l'élevage dont on a besoin et c'est aussi la préservation contre les développements des nitrates. Si l'on n'accompagne pas l'élevage, on aboutira à du retournement de prairies et à une aggravation de nos difficultés de présence de nitrates dans l'eau. Tout cela forme un tout. En tout cas, lors des périodes de grande sécheresse comme on a connu en 2022, l'Etat était tout à fait attentif au monde de l'élevage avec des aides significatives qui, entre les calamités agricoles et le dégrèvement de taxe foncière, a dépassé 6 M€ pour les éleveurs en Moselle. J'ai eu l'occasion à plusieurs reprises de rencontrer les responsables professionnels et syndicaux de l'agriculture et de leur dire et de me satisfaire de la bonne coopération que nous pouvons avoir, en tout cas, du dialogue parfois difficile mais dans le respect mutuel et dans le souci de préserver l'élevage en Moselle.

Pour ce qui concerne la SAFER, Monsieur REICHHELD, cela ne relève pas de mon ressort, comme vous l'avez dit fort élégamment. Néanmoins, l'Etat a un commissaire du Gouvernement en la personne de la directrice régionale de l'agriculture et je vais m'en entretenir avec elle. Si vous avez des exemples précis, je suis preneur mais peut-être pas dans la publicité de cette enceinte, pour essayer de comprendre pourquoi cela marche moins bien en Moselle qu'ailleurs.

Monsieur GIURICCI, vous voulez peut-être venir à mon aide pour les MAEC.

M. GIURICCI.- Finalement, là aussi, M. SUCK dans sa question a apporté la réponse. La nouvelle répartition des responsabilités et des compétences avec la nouvelle PAC qui est surfacique est liée à l'exploitation en matière d'hectares.

Les aides qui sont surfaciées sont des aides désormais entièrement sous la responsabilité de l'Etat alors que les autres reviennent à la Région. Par le passé, on avait des responsabilités très croisées. Il arrivait à la DDT d'instruire des aides que la Région finançait. Donc la nouvelle répartition (met) une ligne stricte entre les deux responsabilités.

Les effets collatéraux c'est que, pour les mesures dont parlait M. SUCK pour celles qui sont surfaciées -et je parle bien d'une de celles-ci la responsabilité revenant à l'Etat, un Département ne peut plus aider comme il le faisait jusque-là. Il n'en reste pas moins que, pour celles qui sont de niveau de la Région, vous avez encore la possibilité de vous allier à elle pour cofinancer des aides qui s'inscrivent dans un régime d'aides existantes.

Voilà, ce que je peux vous dire à ce stade.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Monsieur CHABANE.

M. CHABANE.- Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, chers collègues. Je souhaitais, Monsieur le Préfet, vous interroger à propos d'un sujet qui inquiète les élus locaux et qui fait l'objet de beaucoup d'interrogations, à la fois dans son principe, mais également dans sa mise en œuvre : le fameux ZAN, le Zéro Artificialisation Nette.

Personne chez les élus locaux, et les interventions précédentes le montrent et j'y souscris, nie le fait que nous devons tous réaliser des efforts quant à l'artificialisation des sols. Nous nous associons tous à l'objectif de réduction pleine et entière de la consommation des terres agricoles et naturelles. Et, par ailleurs, nos territoires et le Département en premier lieu s'inscrivent clairement dans une démarche de transition écologique et énergétique, eu égard aux enjeux structurants liés au Développement Durable et à ceux aussi qui découlent de l'actualité conjoncturelle et de la crise actuelle. Cela, aucun de nous ne le conteste.

Toutefois, cette démarche volontaire de préservation et de maintien des espaces se doit de s'articuler aussi avec un développement résidentiel et économique équilibré sur tout le Département.

Chaque territoire doit disposer des mêmes chances pour se développer. Je pense notamment à la ruralité, qui risque de subir une espèce de « double peine » du fait de l'application de cette loi, à savoir, d'une part, accumuler certains retards liés à un manque d'attractivité résidentielle et économique pour certains territoires

malheureusement et, d'autre part, ne pas pouvoir combler ce retard en étant freiné du fait d'une application trop stricte de la loi ZAN, et tous les territoires de Moselle ne disposent pas de friches industrielles.

En outre, il est à rappeler que les projections démographiques pour le Grand Est (perte de 750 000 habitants d'ici 2070), et de la Moselle en particulier (- 182 000), vont nous obliger à accélérer nos politiques d'habitat afin d'essayer de renverser la vapeur et de déjouer les statistiques afin de ne pas subir cette perte d'habitants qui serait dommageable pour nos territoires et notamment nos territoires ruraux parce que moins d'habitants, c'est moins de classes, moins d'écoles, moins de services, moins de commerces, moins de professionnels de santé, et c'est donc toute une économie et toute une attractivité locale qui pourrait s'enrayer en quelques années.

Aussi, l'inquiétude des élus porte sur le fait de réduire de 50 % le rythme d'artificialisation d'ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020. Là aussi, c'est la double peine pour certains territoires, notamment ceux où, dans cette fourchette d'années retenues (2011-2020), la volonté politique de construire davantage de logements n'existait pas, et les élus locaux actuels de ces dits territoires se retrouvent donc avec des droits à construire très faibles, alors que, dans certains cas le contexte a changé, les majorités politiques ont changé et les ambitions ont changé. Il nous faut, aujourd'hui, pouvoir progresser.

Nous savons que le Sénat est actuellement en train d'examiner une proposition de loi mais d'ici à ce que les discussions aboutissent et que les règles soient précisées, je souhaitais savoir, Monsieur le Préfet, quelle était votre ligne de conduite en la matière dans l'application de ce dispositif, tout en sachant, -et je reprends ma casquette de conseiller départemental du canton de Bouzonville qui se situe dans le grand territoire de Thionville- qu'à ces inquiétudes liées au ZAN s'ajoutent celles liées à l'annulation du SCOTAT qui, pour un grand nombre d'entre nous, vient perturber toute une stratégie, voire vient désormais remettre en question l'avenir de l'aménagement du territoire du grand « Thionvillois ».

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci. M. SACCANI et ensuite M. DASTILLUNG.

M. SACCANI.- Merci, Monsieur le Président, Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs les représentants des services de l'Etat, Messieurs les officiers supérieurs, mes chers collègues.

Je ne vous parlerai pas cette année de l'A31 bis tant le calendrier et la méthodologie que vous avez énoncés semblent clairs. Comme aurait pu dire un de mes ancêtres nonce apostolique : tout a été dit, tout reste à faire.

Aujourd'hui, je vais vous parler de mobilité et de Contrats de Plan Etat/Région.

La mobilité constitue une question essentielle pour nos populations et les acteurs socio-économiques de notre Département. Elle conditionne tant leurs déplacements professionnels quotidiens que leurs loisirs. La mobilité est un vecteur d'attractivité et de développement déterminant.

Depuis leur création en 1984, les Contrats de Plan Etat-Région (CPER) ont disposé d'un volet mobilité touchant notamment les modes de transport routiers et ferrés. Depuis leur création, les projets inscrits dans les CPER ont toujours fait l'objet de discussions et de concertations notamment avec les collectivités et le Département.

Suite à la visio-réunion du 15 décembre 2021, à laquelle vous avez participé, Monsieur le Président du Département a envoyé un courrier à Mme la Préfète de Région et à M. le Président de la Région Grand Est. Depuis cette date, nous attendons la réponse.

Plus récemment, lors d'une réunion à l'Assemblée des Départements de France, le 15 février, deux points ont été évoqués concernant les CPER.

Le premier était l'attente des propositions du Conseil d'Orientation des Infrastructures. Le rapport est sorti mais, sauf mauvaise lecture de ma part, je n'ai rien vu sur la fin des travaux de la RN4 et de la VR52 en Moselle.

Le deuxième point portait sur la finalisation pour mars 2023, donc en ce moment, des mandats de négociations que vous avez évoqués tout à l'heure.

Il est urgent et indispensable, Monsieur le Préfet, que le Département de la Moselle soit associé au plus vite à la négociation du volet mobilité du CPER.

En effet, j'ai une inquiétude et un espoir.

Madame Sandrine CHINZI, -j'espère que je ne trahis pas son nom- Directrice des Mobilités Routières auprès du Ministère de la Transition Ecologique, qui participait

comme moi à cette réunion, a précisé que « ce sera décevant pour les routes ». Or, les utilisations des routes seront décarbonnées à l'avenir. Voilà pour mon inquiétude,

Elle disait également que « les opérations de travaux en cours seront sociées » Voilà pour mon espoir pour le CPER.

Pouvez-vous, Monsieur le Préfet, au moment où le transfert des routes nationales et autoroutes va se faire dans le cadre de la loi 3 DS, nous apporter des précisions et le point d'avancement sur ce projet ?

Je vous remercie pour votre quinzième attention et votre écoute.

M. LE PRESIDENT.- Merci pour ce décompte.

Monsieur DASTILLUNG.

M. DASTILLUNG.- Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames et Messieurs les directeurs et chefs de service. Ma question concerne également la mobilité notamment le ferroviaire. Vous savez, les deux lignes parallèles qui sont raccordées par des traverses.

Les mobilités sont les garants de la vitalité et de l'équilibre pour nos territoires.

Suite aux récentes annonces gouvernementales, -je crois que l'on parlait de 84 Md€ pour le ferroviaire d'ici 2027, même de 100 Md€ d'ici 2040, nous souhaiterions pouvoir recueillir votre éclairage et avoir votre soutien bien sûr sur ces différents sujets pour la Moselle. Je pense au devenir de la ligne Sarrebruck-Forbach-Creutzwald-Bouzonville-Thionville-Luxembourg à l'Est du département -je cite toutes les communes parce que c'est important- et aux lignes de Fontoy-Thionville et Fontoy-Belval-Esch-sur-Alzette à l'Ouest du département.

A l'Est, aujourd'hui essentiellement utilisée pour du fret, la ligne ferroviaire pourrait demain devenir l'axe structurant pour l'Est Mosellan vers le Luxembourg. L'ouverture de cette ligne aux trains de voyageurs permettrait de désengorger les routes départementales et faciliter la mobilité des travailleurs de Moselle Est vers le Luxembourg. Vous savez que la Moselle Est a le chômage le plus important de la Moselle.

A l'Ouest du département, ces lignes ferrées encore existantes, à réactiver, permettraient de désengorger le trafic de l'A31 mais aussi le trafic routier sur la RD16 entre Aumetz et Esch-sur-Alzette en traversant Audun-le-Tiche.

Et tant que je suis sur les rails, je pourrais parler également de la liaison Bitchen-Niederbronn-les-Bains mais je pense que nous n'aurons pas le temps.

En tous cas, les mobilités sont avant tout la garantie d'une équité et d'un équilibre entre nos territoires comme je l'ai dit en introduction.

Pour être redondant avec ce qu'a dit Jean-Luc SACCANI, je dirais que la Région, tout comme la SNCF devraient pouvoir se rapprocher des territoires et notamment des Départements pour prendre en compte les réalités locales de plus en plus complexes à mesure que de nombreux travailleurs font le choix du transfrontalier. Il est indispensable que les Départements soient associés au plus vite aux négociations du volet mobilité des CPER qui ne peut se limiter à un tête-à-tête entre l'Etat et les Régions pour en déterminer les options stratégiques. Vous savez que notre Président Patrick WEITEN et cette noble assemblée sont fortement engagés sur le sujet.

Nous souhaiterions donc, Monsieur le Préfet, recueillir votre avis sur cet enjeu ainsi que le positionnement de l'Etat dans ce dossier structurant pour le futur de notre territoire.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur WEIS.

M. WEIS.- Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs les représentants de l'Etat, chers collègues. Je vais poser ma question sur le sujet de la mobilité transfrontalière également qui est un enjeu prioritaire de la Moselle puisque l'on prévoit à l'horizon 2035 plusieurs dizaines de milliers d'emplois supplémentaires au Luxembourg et en conséquence une saturation inédite des réseaux de transport.

On constate en effet une dynamique forte de croissance du nombre des travailleurs frontaliers français en direction du Luxembourg : +9 % par an entre 2018 et 2020, soit 106 000 personnes en 2020 dont 90 000 Mosellans. En termes de prospective, il est annoncé 137 000 frontaliers français en 2030, puis 149 000 en 2035, voire 163 000 en 2040.

Si le Département de la Moselle, en partenariat avec la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, contribuera à l'effort de désengorgement avec la création de 3 voies spécifiques de transport en commun et de modes doux, ces projets apporteront une réponse encore trop ponctuelle.

L'une des solutions à plus long terme est bien l'exploitation maximale du réseau ferroviaire dans la perspective d'une mobilité décarbonnée.

Aussi dans la mesure où l'Etat Français et le Gouvernement du Grand-duché de Luxembourg entendent lancer une étude de mobilité sur le Nord Moselle à partir de l'outil MMUST (Modèle MULTimodal et Scénarios de mobilité transfrontaliers), il importe que l'ensemble des opportunités soient étudiées avec notamment la prise en compte de deux études.

L'une sur les haltes ferroviaires de Yutz et Fontoy ; l'autre visant le retour du ferroviaire sur le Pays haut ou tout autre moyen de transport en site propre sur les infrastructures déjà existantes.

Bien évidemment nous tenons ces études à votre disposition, Monsieur le Préfet, qui viendront compléter l'étude en cours de finalisation portée par le Département sur la réouverture de la liaison ferroviaire Luxembourg/Thionville/Bouzonville/Forbach.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le Préfet.

M. LE PREFET TOUVET.- Merci. Sur le CPER, si l'on attend, nous attendons ensemble le mandat de négociation que le Ministre des Transports pour la partie mobilité doit adresser à la Préfète de Région, je crois, prochainement. Mais elle ne l'a pas reçu. Cela ne nous a pas empêchés d'évoquer cette question comme vous l'avez rappelé lors de cette visioconférence à laquelle participait le Président WEITEN aussi. Je l'ai souvent évoqué avec la Préfète de Région. Nous sommes d'accord pour considérer qu'il faut d'abord terminer ce qui a été commencé. Une fois que l'on a dit cela, on a défini une priorité mais je ne connais pas le montant de l'enveloppe. Cela m'est donc difficile et même impossible de m'engager aujourd'hui ni sur un montant ni sur un calendrier. En tout cas, la priorité de l'achèvement de la RN4 entre Sarrebourg et Lunéville pour les 5 km qui manquent, et de la VR52 au droit de Rombas, sont des priorités pour l'Etat mais le contrat de plan se négocie aussi avec la Région. C'est donc aussi avec elle qu'il faudra voir cela.

Sur le ferroviaire, je partage votre constat, Monsieur DASTILLUNG, sur la bizarrerie de cette ligne ferroviaire à deux voies électrifiée sur laquelle ne circule aucun train de voyageurs. Il n'empêche que pour qu'il soit intéressant de faire fonctionner des trains, il faut être sûr qu'il y aura des clients, des voyageurs. C'est l'objet de l'étude que

vous avez lancée, Président, avec le Département et qui devra nécessairement être discutée avec la Région puisque c'est elle ensuite qui a la compétence pour faire circuler ces trains. Mais je partage entièrement votre constat sur les conséquences positives qu'aurait la circulation de trains de voyageurs sur la fréquentation des routes départementales en allégeant la circulation sur les routes parallèles qui convergent vers Thionville et ensuite vers le Luxembourg. Tout cela pourra faire l'objet d'un exposé que le Président souhaite faire à la commission intergouvernementale mais il faudra, de toute façon si l'on veut avoir des chances d'obtenir une participation financière du Grand Duché du Luxembourg d'abord nous accorder entre collectivités françaises avant d'aller leur présenter notre demande.

Monsieur DASTILLUNG et Monsieur WEIS, vous avez aussi évoqué la nécessité d'utiliser les lignes ferroviaires dans le Pays Haut et dans le bassin de Thionville. Je ne peux que faire la même réponse. D'abord s'assurer d'une clientèle potentielle avant de pouvoir envisager les investissements, et l'expérience nous montre que les investissements sont particulièrement élevés. J'essaie de trouver des cofinanceurs pour la restauration, la régénération, la modernisation, le maintien à niveau de la ligne de fret entre Woippy et les zones industrielles du côté de Hauconcourt et Ennery mais c'est particulièrement compliqué malgré le grand nombre d'entreprises parce que régénérer une ligne ferroviaire ça coûte cher surtout quand il y a des ouvrages d'art nombreux. Et donc ce sera tout aussi difficile, coûteux mais si l'on en retire à la fois un bénéfice pour les futurs voyageurs et pour l'ensemble des communes et pour les collectivités publiques qui ont à financer d'autres infrastructures, ce sera tout à fait positif. En tout cas, vous avez avec moi un allié du ferroviaire et pas seulement par la métaphore que j'indiquais au début. Je suis convaincu que le train est un atout dans cette transition énergétique mais encore faut-il ensuite convaincre nos concitoyens de l'utiliser. Quand je parlais des lignes fret, il y a beaucoup d'entreprises avant de s'installer sur une zone industrielle qui s'inquiètent de savoir s'il y a un embranchement ferroviaire, mais il n'y en a pas beaucoup ensuite qui viennent l'utiliser. C'est parfois un peu la même chose pour les voyageurs ; ils veulent tous des trains mais quand il s'agit de partir, l'horaire ne leur convient pas et, en train, on ne peut pas discuter comme l'on veut ; on ne peut pas écouter sa musique ; on ne peut pas s'arrêter pour aller acheter son pain, etc. Donc, il y a souvent un décalage entre les intentions exprimées et la réalité qui nécessite une certaine prudence.

Je n'ai pas oublié la question de M. CHABANE sur la sobriété foncière, je le dis comme ça, parce que zéro artificialisation nette, primo ce n'est pas terrible en termes syntaxiques et puis ça fait un peu peur. La loi parle de 2050. Ne nous parlez pas de 2070 à une époque où malgré votre jeune âge, vous serez arrière grand-père sans doute. Voyons déjà les décennies qui sont juste devant nous. Je crois qu'il ne faut pas penser la sobriété foncière à une échelle trop restreinte. C'est une règle qui ne doit pas être appréciée commune par commune ni intercommunalité par intercommunalité. Là aussi, la solidarité à l'intérieur du Département peut jouer. Cela dépendra du schéma directeur régional d'aménagement du territoire, le SRADDET qui définira dans quelles conditions cette sobriété foncière doit être appliquée et, ensuite, seront déclinés les documents d'urbanisme qui pourront très bien ne pas prévoir une réduction uniforme. Vous l'avez dit, en Moselle, il y a certaines parties du département qui comportent beaucoup de friches. Peut-être que l'utilisation de ces friches permet de réserver l'utilisation nouvelle du foncier même dans des proportions restreintes à des intercommunalités qui ne disposent pas de friches ou qui ont peu construit ces dernières années et qui en éprouvent le besoin maintenant.

Quoiqu'il en soit, je crois que cette règle de sobriété foncière qui n'est pas nouvelle dans le code de l'urbanisme doit privilégier une approche au cas par cas, et c'est la raison pour laquelle les Sous-Préfets et la DTT ont organisé des réunions ces derniers mois, réunions où il n'y avait pas toujours un public assez nombreux me semble-t-il d'après ce que l'on m'a rapporté. En tout cas, le sujet est progressif. Il y a des échéances 2030/2050 ; ce n'est pas pour demain. On essaie de montrer qu'il y a d'autres moyens pour construire que de venir consommer des terres agricoles. Il y a certainement la possibilité -c'est variable selon les communes, c'est pourquoi j'insiste sur le cas par cas- d'utiliser les dents creuses de centre-ville ou de centre-village même si ces contradictions que nous vivons, on veut être en centre-village pour être près des commerces mais on veut un grand jardin. Et si l'on a un grand jardin, cela limite les possibilités de construire pour des tiers et cela conduit à l'extension des villages. Donc, tout cela est assez complexe mais on peut certainement résorber la vacance de logements aussi, reconquérir l'immobilier à l'abandon et transformer du bâti, étendre, surélever sur place. Il y a d'autres méthodes qui existent que de construire en allant toujours grignoter 10 ares, 20 ares, 30 ares à la périphérie des villages.

Voilà ce que je pouvais vous dire. En tout cas, l'engagement des équipes de l'Etat avec la Région et les intercommunalités et les communes pour réfléchir ensemble à

l'application la plus juste et la plus adaptée possible de cette règle générale qui sera en effet, peut-être, amendée ; comme vous l'avez cité, ce débat est au Sénat. En tout cas, c'est une des possibilités mais le travail n'est pas terminé mais avant 2070 quand même. En 2070, je ne serai plus là !

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur le Préfet.

Madame LAPAQUE.

Mme LAPAQUE.- Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Préfet, mes chers collègues, mon intervention porte sur la situation des taxis du sud messin, la desserte de l'aéroport Metz-Nancy-Lorraine ainsi que la gare TGV.

Depuis très longtemps, 13 taxis du sud messin et de la Métropole sont touchés par une interdiction de desservir l'aéroport Metz-Nancy-Lorraine ainsi que la gare Lorraine TGV alors qu'ils sont pourtant riverains ou voisins de ces deux équipements. En effet, ces artisans ne figurent pas sur l'arrêté préfectoral qui prévoit la liste des taxis autorisés : ils sont donc exclus de ce marché.

Cette situation semble d'autant plus regrettable au regard des plus de 250 taxis autorisés à la gare et à l'aéroport. La présence marginale de 13 prestataires supplémentaires ne semble pas être de nature à menacer l'activité de l'ensemble des taxis accrédités.

De nombreux élus mosellans, dont les Présidents du Département de la Moselle et de la Métropole, alertés de cet état des choses, ont pris l'initiative de vous sensibiliser à ce sujet, tout comme l'avait déjà fait mon binôme le conseiller départemental Jean FRANÇOIS, sans retour de votre part à ce jour.

Comme eux, j'aimerais vous faire part de mon étonnement et de ma perplexité quant à cette disposition.

Tout semble pourtant plaider pour une levée de l'interdiction de stationner : l'argument écologique, par la proximité des artisans-taxi aux équipements qu'ils pourraient desservir, la libéralisation économique et l'initiative entrepreneuriale par la fin d'une distorsion de concurrence entre prestataires. Enfin, le rétablissement d'une égalité de traitement entre membres d'un même corps de métier.

C'est pour l'ensemble de ces raisons, que je vous prie de reconsidérer cette interdiction, Monsieur le Préfet, et d'autoriser ces 13 taxis de la Métropole de Metz et du

sud messin à desservir les sites de l'aéroport et de la gare TGV. Je pourrai vous communiquer la liste des taxis concernés si vous en aviez besoin.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci

M. LEBEAU.

M. LEBEAU.- Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les responsables des services, chers collègues,

L'attractivité d'un territoire est basée en outre sur ses infrastructures. Aujourd'hui, notre Eurodépartement au cœur de l'Europe devient enclavé à l'image de nos grandes infrastructures de mobilité.

Je ne ferai pas la redite sur la saturation de l'A31, on la connaît tous mais également de la galère quotidienne des usagers du TER Metz-Luxembourg qui est la deuxième ligne la plus fréquentée de France. A quand un projet d'un nouveau réseau ferroviaire qui pourrait supporter un axe européen Bruxelles Luxembourg Strasbourg via la gare TGV de Louvigny ?

Aujourd'hui, se rendre à Lyon depuis Metz par le train s'apparente à un chemin de croix. Le trajet n'est plus direct depuis plusieurs années et nécessite au moins 5 heures. A quand, une ligne directe entre Metz et Lyon, Marseille ?

Notre aéroport lorrain a du mal à s'imposer et encore moins à décoller dans le paysage avec les appels d'air provoqués par le géant qu'est l'aéroport du Luxembourg et la volonté de pousser l'aéroport de Strasbourg, mais notre territoire a besoin pour son attractivité de cet aéroport régional. Aujourd'hui, il faut deux heures pour aller de Metz à l'aéroport de Luxembourg aux heures de pointe, sachant que les heures de pointe sont de plus en plus longues. Elles commencent à 6h30 pour finir à 10 h et le retour commence à 15h30 pour finir à 20H. Comme il faut arriver 2h avant, ce qui crée un problème d'attractivité pour notre territoire.

C'est pourquoi, Monsieur le Préfet, accélérer le développement de l'attractivité de notre territoire est indispensable pour tordre le cou aux perspectives démographiques négatives de notre département à l'horizon 2050/2070 -et je sais que c'est loin- comme le prévoit l'INSEE. Quelle est, au-delà de votre volonté d'avancer sur l'A31 bis, votre

vision sur le développement de nos infrastructures de grandes mobilités dans les 20 prochaines années ?

Je vous remercie, Monsieur le Préfet.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Madame ZIMMERMANN.

Mme ZIMMERMANN.- Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Sous-Préfets, Mesdames et Messieurs les responsables des services de l'Etat et des services du Département.

Je souhaite attirer votre attention sur la partie de l'autoroute A4 située au Nord Est de Metz ainsi que sur son prolongement, dit B32, au Sud-Est de l'agglomération.

Vous le savez, l'autoroute A31 est saturée, non seulement dans le secteur de Thionville mais également à hauteur de Metz. Or, les travaux de mise à 2X3 voies de l'autoroute A4 au Nord-Est de Metz et la saturation de l'autoroute A31 ont pour conséquence qu'un nombre de plus en plus important de véhicules et notamment de poids-lourds préfèrent quitter l'A31 et contourner Metz par l'Est.

De ce fait, au Sud-Est de Metz, le contournement B32, qui est seulement à 2X2 voies commence lui-aussi à être saturé et les files d'attente qui s'accumulent aux heures de pointe près de certains échangeurs créent des risques d'accidents graves qui un jour ou l'autre finiront par se concrétiser.

A cet effet, il serait d'ailleurs souhaitable que les services cessent de considérer que le contournement Est de Metz est une solution de délestage remédiant à la saturation de l'autoroute A31 dans la traversée de l'agglomération.

Par ailleurs, l'augmentation considérable du trafic sur l'autoroute A4 au Nord-Est de Metz génère d'importantes nuisances de bruit dans les communes riveraines qui longent l'autoroute.

Afin d'y remédier, il faudrait -il me semble, Monsieur le Préfet- limiter la vitesse sur la partie de l'autoroute A4 au Nord-Est de Metz à 110 km/h à l'instar de ce qui est fait sur l'autoroute A31 entre Metz et Thionville.

D'ailleurs, lors du démarrage des travaux, les panneaux et je les avais photographiés parce que déjà, à cette époque, je craignais la saturation, je souhaitais demander cette limitation. Sur les panneaux de démarrage des travaux, il y avait

marqué : contournement. Donc, il serait peut-être souhaitable à ce moment-là que l'on puisse espérer une autorisation de descendre la vitesse de 130 km/h à 110 km/h.

Merci beaucoup, Monsieur le Préfet.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le Préfet.

M. LE PREFET TOUVET.- Pour la question de Mme LAPAQUE sur les taxis, en effet, j'ai reçu plusieurs interventions mais des interventions de poids comme celle du Président et de Metz Métropole, peut-être aussi de M. FRANÇOIS, j'avoue ne pas être sûr. Si je ne vous ai pas répondu, on va vous répondre. Je pourrai vous redire ce que j'ai écrit au Président. J'ai là mon courrier sous les yeux.

Il y a actuellement, comme vous l'avez dit, plus de 250 taxis qui sont autorisés pour 14 places de stationnement. D'après tout ce que l'on a pu recueillir comme information, l'offre est largement suffisante pour le nombre de clients relativement limité. C'est pour ne pas déséquilibrer l'équilibre économique des taxis existants que je n'ai pas ouvert davantage les autorisations à un plus grand nombre. Cela dit, ces autorisations de stationnement ne sont pas accordées personnellement mais elles sont rattachées à des autorisations de stationnement délivrées par des maires. Donc, il y a toujours la possibilité qu'un titulaire d'autorisation, qui ne l'utilise pas ou peu, la cède à un autre artisan taxi qui voudrait venir stationner là. Puis, il y a toujours la possibilité pour les taxis qui ne sont pas répertoriés dans les 250 de prendre des clients qui ont réservé et de les amener à la gare. Voilà ce que je voulais apporter comme élément d'information. Si vous avez des éléments nouveaux d'appréciation, je veux bien toujours réétudier le dossier mais, jusqu'à présent, je n'en ai pas vu.

Monsieur LEBEAU, vous avez des grands projets de bâtisseur. Quand je vois la difficulté que l'on a à prévoir une infrastructure linéaire, je mesure la hauteur de votre ambition. Il y a plusieurs sujets. Peut-on vraiment faire une voie ferroviaire nouvelle ? Bruxelles/Strasbourg, cela se fait en train en passant par Paris. Il peut peut-être y avoir des trains qui utilisent le contournement de Paris par Roissy sans s'arrêter et sans nécessiter un changement de train dans Paris, et qui mettront Strasbourg à 3 heures ou 3 heures et quart de train de Paris ; cela me semble être une solution plus réaliste que de construire une ligne nouvelle même passant par Louvigny.

Sur l'aéroport, je constate les chiffres : un petit moins de 300 000 passagers annuels jusqu'en 2019 et, en 2022, c'était 30 000. Quels sont les avions qui atterrissent

ou qui partent de Louvigny ? Ce sont des avions qui vont vers le Maroc ou l'Algérie et qui donc bénéficient aux habitants de la Moselle ou de la Meurthe-et-Moselle qui ont des attaches dans ces pays-là à y entrer plus facilement pour leurs vacances. Jusqu'à présent, je n'ai pas vu beaucoup d'effets de cet aéroport sur l'attractivité économique. Cela dit, l'infrastructure est superbe. Elle existe et je comprends l'ambition qu'il y aurait à l'utiliser davantage. Mais, depuis la renonciation des compagnies aériennes à proposer des lignes intérieures entre Metz et d'autres aéroports français, il est sûr que son utilisation est quand même sérieusement ralentie. Ayant dit cela, c'est la Région qui est gestionnaire de cet aéroport. Il me semble que c'est d'abord à elle de faire les choix qui s'imposent.

Madame ZIMMERMANN, le contournement autoroutier de Metz, c'est un peu cela qui vous chagrine. Vous voudriez que la totalité du flux traverse la ville de Metz au lieu de la contourner par l'Est et vous vous inquiétez en tout cas de la circulation que vous trouvez trop soutenue sur le contournement Nord-Est de Metz et sur ce que vous appelez la B32, moi, je dis la N431 mais il doit s'agir de la même chose.

L'autoroute A4 au contournement Nord-Est de Metz est en cours d'élargissement de 2x2 à 2x3 voies. Pour ce qui concerne sa vitesse, je ne suis fermé à aucune évolution. Je pense qu'il faut néanmoins attendre la réouverture complète de l'autoroute puisqu'elle est encore avec des plots, et une durée d'expérimentation et de constatation sur le bruit que la circulation émettra quand les voitures et les camions y circuleront à vitesse normale pour voir s'il est opportun de baisser cette vitesse ou non.

Sur la partie plus au Sud, la N431 entre Metz Vantoux et Fey, on ne constate pas d'encombrement de circulation, sinon près de certains échangeurs. C'est la raison pour laquelle, dans le CPER, c'est aussi un sujet qui a été soulevé par le Président de Metz Métropole et que j'ai soutenu auprès de la Préfète de Région de prévoir des travaux d'amélioration des échangeurs notamment de Fey au Sud, de Hauconcourt qui est un trèfle à quatre feuilles dont les dimensions sont un peu resserrées et qui auraient peut-être besoin d'aménagement. Puis, il y a peut-être d'autres échangeurs qui, provoquent des remontées de files aux heures de pointe et qui présentent aussi un danger pour la circulation. Mais, tout cela dépendra des conditions de mise à disposition de cette autoroute pour la partie N431 -je dis autoroute mais c'est 2x2 voies c'est un peu comme une autoroute- qui a été demandée par la Région et qui va faire l'objet de négociations

en vue de cette mise à disposition d'ici le 1^{er} janvier 2024 mais l'autoroute concédée à la SANEF restera concédée à la SANEF. Cela ne change pas.

Je crois avoir répondu à toutes les questions assez vite comme sur une autoroute.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

Monsieur DICK.

M. DICK.- Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs, chers collègues.

Monsieur le Préfet, tout d'abord, je tiens à vous remercier dans cette prise de parole puisque nous avons eu l'occasion dans un de vos dossiers importants que vous avez évoqué autour d'une autoroute de beaucoup travailler, de collaborer y compris avec des élus départementaux. Et je me permets de dire aujourd'hui que je crois maintenant que le plus important est fini, que tout le monde a été à la hauteur et je tiens à vous remercier, Monsieur le Préfet, pour votre bienveillance qui a permis la voie du consensus déjà au moins dans le cadre des discussions préalables au choix d'un tracé. Vous avez maintenant votre responsabilité dans la suite.

On a beaucoup parlé de terrain aujourd'hui. Mon cher collègue Armel a parlé d'ailleurs de la ZAN et du poids que la ZAN pouvait être sur le territoire. Moi, je vais vous parler friches. On a bien des friches sur notre territoire et j'ai tendance à penser que nos friches industrielles, comme vous l'avez dit dans votre propos, peuvent être pleines d'optimisme parce que ces friches ne doivent pas devenir des totems culturels ou patrimoniaux ; elles peuvent l'être mais pas que. Ces friches peuvent être des lieux de développement, des lieux où l'on peut vivre à nouveau, vivre de l'activité économique, vivre pourquoi pas avec bien d'autres vocations. Il y a quelques exemples.

Notre territoire du canton que je représente au Conseil Départemental, ce territoire du Nord Moselle a beaucoup de friches. Je vais vous parler du site de l'U4 C'est un site qui appartient à la communauté d'agglomération du Val de Fensch depuis des décennies et n'a pas connu beaucoup de développement mais depuis quelques années on voit aujourd'hui émerger des possibilités de développement grâce à deux choses.

C'est une installation d'un groupement d'intérêt public : le GIP MetaFensch. C'est un site à la pointe des innovations métallurgiques, un centre de recherche public en

innovation métallurgique et sidérurgique qui a été installé avec l'aide et le concours de l'Etat, et de l'IRT M2P qui en est le bénéficiaire et le propriétaire.

On a eu une deuxième chance que vous avez eu le plaisir d'inaugurer avec nous, les élus du territoire, Monsieur le Préfet, c'est le Digital Lab d'Arcelor Mittal qui s'est installé et qui nous a donné deux jambes pour pouvoir développer ce site de l'U4 qui correspond à une cinquantaine d'hectares de friches avec beaucoup de bâtiments classés qui sont difficiles à réhabiliter en termes d'attractivité.

Aujourd'hui, ces deux jambes nous permettent d'avoir un potentiel laboratoire de recherche qui veut s'installer, des perspectives à côté d'un site qui a une gare de proximité, l'accès aux deux autoroutes en proximité immédiate. Mais, aujourd'hui, Monsieur le Préfet, ce qui m'inquiète c'est que, dans le cadre du groupement d'intérêt public MetaFensch, on voit que, comme l'avait prévu l'Etat au départ de ce groupement d'intérêt public, l'Etat a retiré son argent, a retiré l'abondement public en capital public. Un GIP ne peut accueillir que du capital public. La difficulté c'est que l'Etat a retiré les derniers financements au moment de la crise Covid, progressivement bien évidemment mais au moment de la crise Covid, au moment où l'évolution du marché de l'automobile et de l'aéronautique a amené les marchés à s'épuiser pour l'innovation et la recherche en matière automobile et aéronautique. Aujourd'hui, cela fait trois exercices comptables que le GIP MetaFensch est en déficit important au point de remettre en question l'avenir du site et de l'IRT M2P qui est lié totalement à ce site de MetaFensch.

Je me permets de dire, Monsieur le Préfet, qu'il y a là au moment où l'on parle de souveraineté industrielle partout, au moment où l'on parle de réindustrialisation partout, au moment où l'on prend conscience qu'il y a des industries plus stratégiques que d'autres, qu'il y a peut-être une question d'armement en France où l'on va devoir réimplanter des usines d'armement, on ne peut pas laisser passer l'urgence d'un outil parce que j'utilise bien l'outil au-delà de la question financière parce que ce site MetaFensch possède trois fours spéciaux permettant de traiter les différents types d'acier, l'aluminium, le titane. Ces trois fours sont uniques en Europe, voire unique dans le monde. Il n'y a qu'un seul concurrent aux Etats-Unis permettant de faire les alliages de métaux spécifiques.

J'aurais tendance à dire, Monsieur le Préfet, il y a une urgence, une urgence de l'Etat dans le cadre de sa politique industrielle. MetaFensch s'inquiète et a dû commencer à vous envoyer des courriers très récemment face à l'inquiétude et aux

enjeux qui sont les leurs. Je me permettais d'appuyer cette demande. Je crois qu'il y a véritablement urgence pour ne pas qu'un jour les fours soient vendus ailleurs et que l'on perde un outil industriel majeur pour notre territoire.

Merci, Monsieur le Préfet.

M. LE PRESIDENT.- Merci

Monsieur SCHULER.

M. SCHULER.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs les représentants de l'État, chers collègues.

Fabriquer en France, c'est possible. Relocaliser la production et les emplois chez nous, en Moselle, c'est possible. C'est la conviction que nous avons, nous, élus du Conseil Départemental. Car, ne l'oublions pas, sans industrie, notre territoire ne peut pas créer de richesse.

Mon intervention portera donc sur la réindustrialisation de la Moselle, et notamment de nos territoires frontaliers.

Ainsi, la plateforme chimique de Saint-Avold va accueillir le projet « Infinite Loop » d'ici 2025. Vous l'avez évoqué tout à l'heure. Une usine innovante, capable de recycler le plastique de bouteille -le PET- à l'infini.

En effet, trois grands groupes industriels -le français Suez, le canadien Loop Industries et le coréen SK Geo Centric- ont choisi le canton de Saint-Avold et la Moselle-Est comme lieu d'implantation de leur usine en Europe.

Ce projet d'un montant d'investissement de 450 M€ génèrera 200 emplois directs et, à terme, plus de 1 000 emplois indirects.

Je tiens à souligner que cet immense succès pour notre territoire est l'illustration exemplaire du partenariat entre les collectivités territoriales et locales -la Communauté d'agglomération de Saint-Avold, la Région Grand Est, le Département de la Moselle- et les services de l'État. Je veux également vous remercier, Monsieur le Préfet, pour votre implication personnelle dans ce dossier et pour la mobilisation de vos équipes au service du Département.

Aujourd'hui, si nous nous réjouissons tous de cette très bonne nouvelle, à la fois sur le front de l'industrie et des enjeux environnementaux, elle ne doit pas masquer d'autres constats relatifs aux spécificités du territoire frontalier de Moselle-Est.

Ainsi, sur un marché du travail transfrontalier fragile et fortement concurrentiel, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée -et j'insiste sur le terme "qualifiée"- pourrait, à moyen terme, obérer ce nouvel essor industriel de nos territoires.

En clair, Allemagne et Luxembourg siphonnent cerveaux et bras dans tous les domaines. On ne peut tout simplement pas réindustrialiser la Moselle au plus près des frontières parce qu'on manque de ressources et de compétences pour le faire.

Dans ce contexte, et à titre d'exemple, la presse allemande nous informait il y a quelques semaines que le géant américain Wolfspeed a annoncé s'installer à Ensdorf en Sarre, à quelques encablures de la frontière franco-allemande, pour produire des semi-conducteurs, pièces indispensables dans l'industrie automobile. Le projet, qui doit voir le jour d'ici quatre ans, serait de plus de 2 Md€ et la production sarroise pourrait devenir l'une des usines de semi-conducteurs les plus importantes au monde.

Monsieur le Préfet, alors que le chancelier allemand Olaf SCHOLZ, qui a fait le déplacement sur le site le 1^{er} février dernier, a notamment déclaré que « cette usine marque le retour de la révolution industrielle à Ensdorf », nous avons besoin de savoir l'État à nos côtés pour réindustrialiser la Moselle et défendre l'emploi des Mosellans.

Nous devons être collectivement à la hauteur de ces défis qui nous attendent.

Par ailleurs, nombreux sont les industriels et les entrepreneurs à nous interroger, nous, élus locaux, sur un point bien particulier : la création d'un dispositif fiscal spécifique aux territoires frontaliers les plus en difficulté, à l'instar des zones franches urbaines -les ZFU- situées dans des périmètres géographiques sensibles et défavorisés.

Je terminerai en vous précisant que, bien sûr, le Projet de territoire du Warndt Naborien, que vous avez évoqué tout à l'heure, mis en œuvre au titre des projets structurants, et brièvement présenté dans le rapport d'activité qui nous réunit ici, est une réponse partielle à ses légitimes préoccupations.

Dans ce cadre, Monsieur le Préfet, ma question sera la suivante :

Comment l'État envisage-t-il la question de la réindustrialisation au sein des territoires frontaliers de la Moselle et quelles sont les mesures, notamment fiscales, qui

pourraient être prises pour accompagner de futurs projets économiques d'envergure, et même de plus modestes, me direz-vous ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

Monsieur SIMON.

M. SIMON.- Monsieur le Président, Monsieur le Préfet, chers collègues, nous avons la chance pour l'année prochaine que les Jeux Olympiques soient organisés en France. Le Département de la Moselle a déjà été retenu par certaines fédérations sportives étrangères pour se préparer à ces Jeux.

Nous sommes fiers que ces délégations aient choisi nos belles installations sportives pour venir s'entraîner.

Vous savez aussi que la flamme olympique passera par la Moselle et s'arrêtera dans certaines villes. A l'approche des Jeux Paris 2024, quel impact pouvez-vous espérer pour la Moselle en termes de flux touristique ?

M. LE PRESIDENT.- Merci beaucoup, Monsieur SIMON.

Monsieur le Préfet.

M. LE PREFET TOUVET.- Je vais essayer de sortir vivant de cette dernière salve.

Monsieur DICK, vous m'apprenez beaucoup de choses, et pas seulement aujourd'hui. Donc, le courrier que vous m'annoncez m'avoir été envoyé très récemment, je ne l'ai pas encore vu. Donc, je suis à la disposition notamment des maires et de la communauté d'agglomération du Val de Fensch pour voir ce que l'on peut faire de mieux pour, en effet, préserver cet outil et cette compétitivité de l'outil industriel français que vous nous annoncez menacé par un retrait financier de l'Etat. Je regarderai le sujet avec attention et je comprends votre préoccupation pour ce site de l'U4.

Monsieur SCHULER, vous parlez de la réindustrialisation. Nous sommes complètement en phase sur la nécessité d'accueillir dans les meilleures conditions le projet Parks Loop, comme il y a trois entreprises qui en font une quatrième. Il a plusieurs noms.

J'y vois un signe très positif. Vous vous inquiétez de l'installation d'entreprises en Sarre, que le meilleur gagne et je me réjouis qu'il y en ait en Sarre mais je me réjouis

encore plus qu'il y en ait en France. Le fait qu'il y ait des grands projets de la dimension que vous avez citée : 440 M€ d'investissement sur le sol français, il faut s'en féliciter. On va travailler à ce que, à la fois l'outil industriel puisse s'installer, à ce que des personnels formés et compétents puissent y être employés, ceci dans un contexte de proximité de la frontière qui nous impose quelques contraintes supplémentaires mais on arrivera à le surmonter comme on l'a fait pour d'autres.

Vous suggérez qu'il puisse y avoir des aides fiscales particulières en zones frontalières. Je suis assez réservé pour deux motifs.

D'une part, je suis toujours un peu inquiet quand je vois des entreprises poser comme question s'il y a des aides fiscales ou pas, cela m'inquiète sur la rentabilité intrinsèque de leur projet. Si elles ont besoin de concours publics significatifs souvent c'est un peu une vente aux enchères. Elles essaient de se placer là où les collectivités publiques françaises ou étrangères seront les plus offrantes ; ce n'est pas forcément une compétition très sympathique.

D'autre part, si l'on crée des règles particulières en zones frontalières, on vient finalement décaler le pointillé et le reporter 10 ou 20 km en retrait en créant à cet endroit une différence de règles financières et fiscales applicables entre une zone favorisée et une zone qui l'est moins. Puis, au total, cela fait quand même moins de ressources fiscales pour les collectivités publiques françaises et peut-être pour le Département lui-même.

Des dispositifs existent, faut-il les étendre ? J'avoue que je suis assez réservé et j'ai cru comprendre que c'était aussi l'attitude du ministère de l'Economie et des Finances.

On pourrait même ajouter un troisième argument. Les aides qui ont été prévues dans les quartiers défavorisés ont-elles vraiment profité toujours aux habitants de ces quartiers quand on voit le nombre de cabinets de certaines professions intellectuelles, -je ne voudrais pas les désigner particulièrement- qui s'installent exactement en marge de ces quartiers, on voit bien qu'il y a un effet d'aubaine fiscal qui n'est qu'un déplacement d'installation et d'implantation et non pas tellement une création d'installation nouvelle.

Pour terminer, la voie du sport, Monsieur SIMON, qui nous parle des Jeux Olympiques. Je voudrais juste rappeler que le tourisme est une compétence quasiment

entièrement décentralisée. L'Etat n'a plus guère de compétence en matière touristique même si l'ensemble de son action peut contribuer à une présence de touristes plus nombreux. Donc, je crois que les retombées touristiques seront surtout celles que vous, Département, communes, créeraient par les initiatives, par les occasions que le passage de la flamme offre, par les occasions que le séjour et l'entraînement d'équipes offrent en Moselle grâce à tous les investissements que vous avez déjà réalisés, cela contribuera au rayonnement de la Moselle et peut-être à ce qu'elle soit mieux connue comme elle le mérite bien. Je pense notamment aux huit sites touristiques que le Département de la Moselle gère lui-même et qui sont autant d'atouts touristiques pour l'ensemble du département.

J'ai essayé de respecter l'heure puisque j'ai le plaisir de vous inviter à déjeuner maintenant chez vous, comme aime bien le dire le Président. Nous pourrions prolonger ces échanges par des conversations plus informelles comme vous le souhaitez et, en tout cas, mes équipes et moi restons à votre disposition pour continuer à travailler avec vous en confiance et à aider à l'aboutissement de vos projets et de vos initiatives.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Nous allons répondre avec un grand plaisir à cette invitation à déjeuner à la table de M. le Préfet, chez lui. Je vous encourage à nous transporter à la Préfecture en remerciant encore les services de l'Etat et les services du Département pour cette préparation, et surtout en vous remerciant de vos interventions tout à fait respectueuses, dans un état d'esprit profondément républicain.

M. LE PREFET TOUVET.- Je n'en doutais pas.

M. LE PRÉSIDENT.- Et en respectant les valeurs et les responsabilités de chacun. C'est cela l'Assemblée Départementale.

Merci beaucoup. A tout de suite.

(La séance est levée à 12h52)

TABLE DES INTERVENTIONS DANS LES DEBATS

M. WEITEN PRESIDENT : 1, 2, 6, 21, 22, 25, 28, 29, 30, 31, 32, 34, 37, 38, 41, 42, 47, 48, 50, 51, 53, 55, 56, 57, 59, 60, 62, 63, 64, 67, 68, 69, 70, 72, 74, 76, 78	
M. LE PREFET TOUVET	6, 29, 34, 42, 52, 58, 64, 70, 76, 78
Mme BORYSIK	42
M. CHABANE	59
M. CORRADI	50
M. COTTET	45
M. DASTILLUNG	62
M. DICK	72
M. FOURNIER	22
M. FREYBURGER	25
M. FRANÇOIS	48
M. GIURICCI	58
Mme HAAG	31
Mme HIMMER	43
Mme KUNTZ	37
Mme LAPAQUE	67
M. LEBEAU	68
M. MULLER	47
M. REICHHELD	56
Mme PASTOR	39
Mme REBSTOCK	41
Mme ROMILLY	28
M. SACCANI	61
Mme SCHNEIDER	30
M. SCHULER	74
M. SIMON	76

M. SUCK	53
Mme TONIN	55
Mme TRAN	32
M. WEIS	63
Mme ZIMMERMANN	69

TABLE DES MATIERES

CONSEIL DEPARTEMENTAL

- 1 ^{ère} Réunion Extraordinaire du 20 mars 2023	
- Accueil de M. Le Préfet de la Moselle et du Corps Préfectoral	1
- Ouverture de la 1 ^{ère} Réunion Trimestrielle	1
- Liste d'émargement et délégation de vote	1
- Allocution du Président	2
- Présentation du rapport d'activité des services de l'Etat par M. le Préfet de la Moselle	6
- Débat : Questions/Réponses	22
- Levée de la séance	78
- Intervention dans les débats.....	80

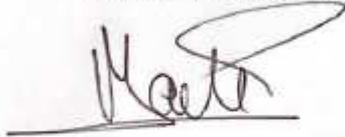
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

**SIGNATURES DU PROCÈS-VERBAL
DE LA 1^{ère} RÉUNION EXTRAORDINAIRE DE 2023**

Journée du 20 mars 2023

Soumis à l'approbation du Conseil Départemental du 19 juin 2023

Secrétaire de séance



Mme Patricia ARNOLD

Le Président du Département de la Moselle



Patrick WEITEN